MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGAC
Inspection générale
des affaires culturelles

Rapport d'activité 2025

Inspection générale des affaires culturelles

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Raport d'activité 2025

IGAC

Coordination et réalisation :

Guillaume Turbiak
Chef de cabinet

Sommaire

7 ÉDITO

9 INTRODUCTION
- Présentation de l'IGAC
  - Les origines de l'Inspection générale des affaires culturelles
  - La mise en œuvre de la réforme des inspections générales
  - Nos missions
- Les chiffres clés 2025
- Les temps forts de l'année 2025

15 LA VIE DU SERVICE
- Une inspection en mouvement
  - Une vision affirmée du rôle de l'inspection générale
  - L'intégration progressive des grands enjeux sociétaux
  - UNe inspection attentive aux réalités de terrain
- Evolution des ressources humaines et renouvellement des pratiques
  - Diversification des profils et des parcours
  - Des méthodes de travail en évolution continue
  - L'accompagnement des parcours et le fonctionnement collectif
- Du rapport aux suites : une exigence renforcée d'utilité et d'impact
  - Le suivi des rapports comme levier d'amélioration
  - Une évolution des pratiques de formulation des recommandations

25 UNE PLURALITÉ DE MISSIONS
- Des missions au cœur de l'actualité ministérielle
- Fonctions et missions permanentes de l'IGAC
- Les groupes de travail permanents
- Participation à des comités, commissions, conseils et jury

48 Zoom sur... la mission Louvre

51 LA MISSION D'INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (MISST)

57 LA MISSION MINISTÉRIELLE D'AUDIT INTERNE (MMAI)

61 PROGRAMME DE TRAVAIL DES MEMBRES DE L'IGAC EN 2025 PAR DOMAINES

67 LISTE DES RAPPORTS DE L'IGAC PUBLIÉS ENTRE 2012 ET 2025

77 ANNEXES
- Organigramme
- Trombinoscope
- Glossaire
- Décret n°2003-729 du 1er août 2003 modifié portant organisation de l'Inspection générale des affaires culturelles

Edito

Noël CORBIN
Chef de l'IGAC

L'année 2025 a été marquée par un changement à la tête de l'Inspection générale des affaires culturelles. À la suite du départ de Laurence Tison-Vuillaume en février, l'intérim du service a été assuré jusqu'à la fin du mois de mai par Luc Liogier, que je remercie pour l'engagement et la continuité dont il a fait preuve. Laurence Tison-Vuillaume a durablement marqué l'IGAC, s'inscrivant dans les pas de sa prédécesseure, Ann-José Arlot, pour moderniser et adapter le service afin qu'il demeure fidèle à l'ambition qui le guide : être utile.

Cette ambition s'est traduite concrètement dans l'activité de l'Inspection en 2025. Comme en 2024, près de cinquante missions ont été conduites par les inspectrices et inspecteurs, illustrant la diversité des formats d'intervention de l'IGAC : missions d'évaluation, missions relatives à la mise en œuvre des politiques publiques, missions d'appui, ainsi que missions conduites dans un cadre interministériel. Ces travaux témoignent de la capacité du service à répondre à des demandes variées, dans des contextes souvent complexes.

Plusieurs missions ont ainsi accompagné des services déconcentrés et des opérateurs culturels dans leurs évolutions, notamment sur le Pass Culture, Universcience — dans un cadre associant l'IGAC, l'IGF et l'IGESR —, le musée des Arts décoratifs ou encore l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie. L'Inspection a également été mobilisée pour assurer des intérims de direction dans des établissements confrontés à des situations sensibles, ainsi que pour des missions d'appui, en particulier auprès du service du livre et de la lecture et du secrétariat général.

La mission d'inspection santé et sécurité au travail et la mission ministérielle d'audit interne ont, comme chaque année, pleinement exercé leurs missions, contribuant à la maîtrise des risques et à l'amélioration continue des pratiques.

Enfin, l'enquête administrative confiée à l'IGAC à la suite du cambriolage survenu au musée du Louvre a illustré la capacité du service à se mobiliser rapidement et collectivement. Conduite dans des délais très contraints, cette mission a mis en lumière la force du travail collectif et de la complémentarité des compétences, principe qui continuera de guider l'action de l'Inspection en 2026.

Introduction

Présentation de l'IGAC

Les origines de l'inspection générale des affaires culturelles

Après la création du ministère des Affaires culturelles en 1959, s'affirme la nécessité d'une inspection générale disposant d'une compétence transversale sur l'ensemble des activités du ministère :

En 1965, l'organigramme fait apparaître une inspection générale rattachée au ministre d'État qui, en 1970, prend le nom d'Inspection générale des services administratifs (IGSA).
Le décret du 22 novembre 1973 crée l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles (IGAAC). Les décrets du 19 mai 2003 et du 1er août 2003 définissent l'organisation, les missions et le statut du corps de l'IGAAC.
L'IGAAC est alors chargée d'une mission de contrôle, de vérification, d'étude et de conseil à l'égard des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale, des établissements publics nationaux et des organismes relevant du ministre chargé de la Culture ou bénéficiant d'un concours direct ou indirect des services de ce ministère.
En 2004, la Mission santé et sécurité au travail (MISST) est rattachée à l'IGAAC.

Par décret du 15 février 2008, l'IGAAC devient l'IGAC, Inspection générale des affaires culturelles. Elle voit ses compétences s'étendre progressivement, appuyées sur un mode de recrutement élargi. Par le décret du 14 septembre 2010, son recrutement est étendu aux membres issus des corps des conservateurs généraux du patrimoine, des conservateurs généraux des bibliothèques, des inspecteurs et conseillers de la création et des enseignements artistiques et de l'action culturelle, et des architectes et urbanistes de l'État.

Du fait de l'intégration en 2010 dans le périmètre du ministère des activités relevant des médias et de la communication, le domaine de compétences de l'IGAC est de facto élargi à ces secteurs, qui relèvent de la Direction générale des médias et des industries culturelles.

En 2011 la Mission ministérielle d'audit interne (MMAI) est créée, dans le cadre du développement du contrôle et de l'audit interne dans l'administration, et est rattachée à l'IGAC.
Par décret du 9 mars 2022, l'IGAC est transformée, comme les autres inspections générales de l'Etat, en service recrutant sur emploi fonctionnel.

La mise en oeuvre de la réforme des inspections générales

La réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État s'est traduite par la création, par un décret du 1er décembre 2021, du corps des administrateurs de l'État et par la mise en extinction, à compter du 1er janvier 2023, de tous les corps d'inspection générale et de contrôle de l'État, dont celui de l'Inspection générale des affaires culturelles.
Le décret n°2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services est venu préciser les conditions de mise en œuvre du statut d'emploi désormais dévolu à l'ensemble des inspections générales.
Depuis le 1er janvier 2023, les emplois d'inspection générale sont ainsi pourvus par voie de détachement pour les titulaires, par contrat pour les non titulaires, pour une durée maximale de cinq ans renouvelable, sans que la durée d'exercice de ces fonctions puisse excéder dix ans.

Les recrutements se font sur trois groupes d'emploi, en fonction du niveau des missions susceptibles d'être confiées, du degré d'expertise exigé ou de la diversité du parcours professionnel antérieur.
L'arrêté du 23 mars 2023 relatif à l'organisation et au fonctionnement du comité de sélection pour la nomination dans les emplois de l'inspection générale des affaires culturelles a précisé les modalités de sélection des candidats et défini la composition du comité.
Le décret du 1er décembre 2021 précité a permis aux membres du corps des inspecteurs généraux des affaires culturelles soit d'y demeurer, soit d'opter pour le corps des administrateurs de l'État, avant le 31 décembre 2023. Environ deux tiers des inspecteurs généraux des affaires culturelles ont opté pour l'intégration dans le corps des administrateurs de l'État.

Le décret du 9 mars 2022 prévoit qu'un décret définit l'organisation et les missions de chaque service d'inspection générale ou de contrôle et précise les conditions et méthodes de travail permettant de garantir l'indépendance et l'impartialité des travaux de ses agents. Tel est l'objet du décret n° 2022-1677 du 27 décembre 2022 qui modifie le décret n° 2003-729 du 1er août 2003 portant organisation de l'inspection générale des affaires culturelles (dont la version consolidée figure en annexe ci-après).

L'ensemble de ce dispositif permet d'accueillir dans les meilleures conditions des fonctionnaires ou contractuels à différents stades de leur carrière, dont des personnes en début ou milieu de carrière souhaitant exercer au sein du service des fonctions d'inspecteurs des affaires culturelles durant quelques années, et susceptibles de lui apporter de nouveaux profils et de nouvelles compétences.

Ministère de la Culture - site de Valois - locaux de l'IGAC

Réunion bi-mensuelle du collège de l'IGAC

Nos missions

Placée sous l'autorité directe du ministre chargé de la culture, l'Inspection générale des affaires culturelles assure des missions d'inspection, de contrôle ou d'évaluation. Elle peut également exercer des missions de conseil, d'appui, d'audit, d'enquête et d'expertise ainsi que des missions d'étude ou de médiation.
Ces missions peuvent être réalisées à la demande du Premier ministre.

L'Inspection générale des affaires culturelles concourt à l'évaluation des politiques publiques culturelles ainsi qu'à l'appréciation du coût, du résultat et de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour conduire les actions engagées par le ministère chargé de la culture.

Le ministre chargé de la culture peut autoriser les membres du service de l'Inspection générale des affaires culturelles à effectuer des missions à la demande d'autres autorités nationales, d'organismes publics, de collectivités territoriales ou de leurs groupements, de fondations ou d'associations, d'États étrangers, d'organisations internationales ou de l'Union européenne.

Un membre de l'Inspection générale des affaires culturelles peut être chargé par le ministre chargé de la culture de l'intérim de la présidence ou de la direction d'un établissement ou organisme relevant de sa tutelle ou de son pouvoir de nomination.

L'Inspection générale des affaires culturelles concourt à la coordination des activités de l'ensemble des inspections relevant du ministère chargé de la culture. À cette fin, elle anime un comité de coordination chargé notamment d'établir la programmation de missions et de travaux communs à l'Inspection générale des affaires culturelles et aux inspections spécialisées placées sous l'autorité des directeurs généraux.

Deux missions spécifiques sont rattachées à l'Inspection générale: la Mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et la Mission d'inspection santé et sécurité au travail (MISST).

« Placée sous l'autorité directe du ministre chargé de la culture, l'Inspection générale des affaires culturelles assure des missions d'inspection, de contrôle ou d'évaluation. »

Les chiffres clés 2025

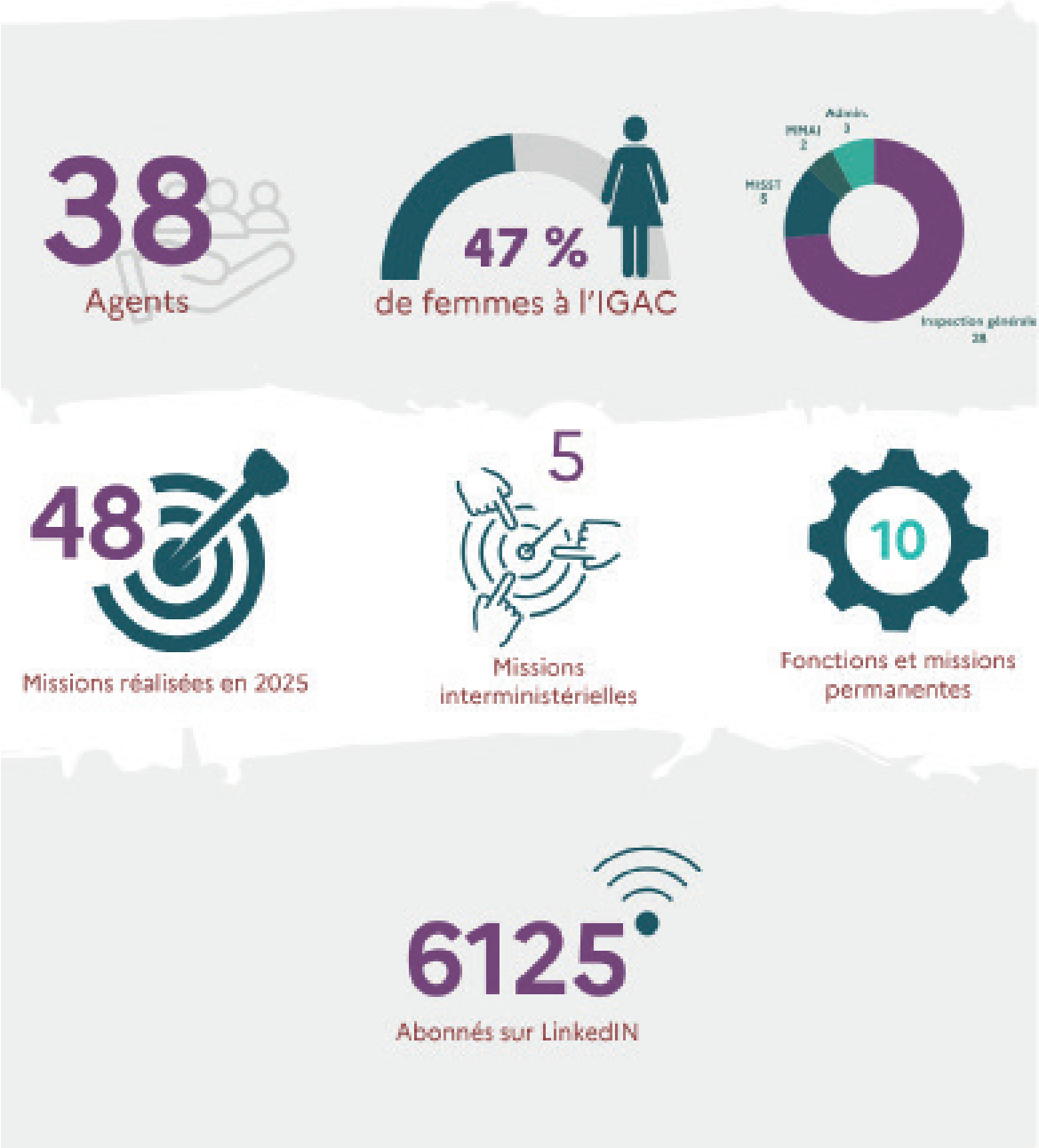

Les temps forts de l'année 2025

Février

Départ de Laurence Tison-Vuillaume

Nommée présidente du pass Culture

Avril

Arrivées

Catherine Dupraz, inspectrice générale et David Blin, inspecteur des affaires culturelles

Mai

Arrivée de Noël Corbin

Chef de l'inspection générale des affaires culturelles

Juin

Séminaire

Organisation du séminaire de l'IGAC à l'ENSAD

Fin Juin

Arrivée

Anna Butlen, inspectrice des affaires culturelles

Août

Nouvelle identité visuelle

Le service se dote d'une nouvelle charte graphie et d'un nouveau logo

IGAC
Inspection générale des affaires culturelles

Septembre

Arrivées

Marc Drouet, Daniel Guérin et Bertrand Munin, inspecteurs généraux des affaires culturelles

Novembre

Secrétariat général

Nomination de Bertrand Munin, secrétaire général de l'IGAC qui succède à Luc Liogier

La vie du service

L'année 2025 a constitué pour l'Inspection générale des affaires culturelles une année de consolidation des évolutions engagées ces dernières années. Dans un contexte marqué par la réforme des inspections générales et par un changement de direction, l'IGAC a poursuivi l'adaptation de son fonctionnement, de ses méthodes de travail et de son positionnement au service de la décision publique.

Cette période a été marquée par un double mouvement : d'une part, la poursuite du renouvellement des profils et des parcours au sein du service, d'autre part, le renforcement d'une approche collective et structurée du travail d'inspection.
Parallèlement, l'Inspection a poursuivi son ouverture sur les grands enjeux contemporains que sont la transition écologique, l'intelligence artificielle, la prévention des violences sexistes et sexuelles ; en veillant à les intégrer de manière transversale dans ses travaux. Une attention particulière a également été portée à la question des suites données aux rapports et recommandations, afin de renforcer l'impact et l'utilité concrète des missions conduites.

Une inspection en mouvement

Une vision affirmée du rôle de l'inspection générale

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'une réflexion engagée sur le rôle et le positionnement de l'Inspection générale des affaires culturelles, conçue comme une vigie stratégique au service de la décision publique. Cette conception repose sur l'articulation étroite entre l'indépendance de l'expertise, l'exigence méthodologique et l'utilité opérationnelle des travaux conduits, afin de permettre à l'Inspection d'éclairer les choix de l'autorité ministérielle dans des contextes institutionnels, sectoriels et budgétaires de plus en plus complexes et évolutifs.

Dans cette perspective, l'IGAC a poursuivi ses efforts visant à renforcer la lisibilité de son action et la compréhension de ses missions auprès de l'ensemble de ses interlocuteurs, qu'il s'agisse des directions d'administration centrale, des services déconcentrés ou des opérateurs. Cette démarche s'est accompagnée d'une attention constante portée au respect des principes d'impartialité, de rigueur et de collégialité, qui constituent le socle de la légitimité et de la crédibilité des travaux de l'Inspection.

Cette dynamique de clarification et de mise en cohérence s'est également traduite par le renouvellement de l'identité visuelle et du logo de l'IGAC,

à l'occasion du soixantième anniversaire du service.

Un appel à projets a été lancé en janvier afin de faire émerger une proposition. Ce travail, confié au graphiste Nicolas Portnoï, a abouti à l'adoption, en septembre, d'une nouvelle charte graphique et d'un logo renouvelé.

La présentation de cette nouvelle identité visuelle, ouverte aux agents du ministère de la Culture, s'est tenue le 18 septembre 2025.

L'intégration progressive des grands enjeux sociétaux

Les missions conduites en 2025 ont poursuivi l'intégration, de manière transversale, d'enjeux structurants pour l'évolution des politiques culturelles. Les thématiques liées à la transition écologique, aux usages du numérique et de l'intelligence artificielle, ainsi qu'à la prévention et au traitement des violences sexistes et sexuelles ont ainsi été prises en compte dans plusieurs travaux du service, qu'il s'agisse de missions inscrites à la programmation annuelle ou d'interventions ponctuelles conduites en appui des services.

Cette prise en compte progressive de problématiques transversales permet à l'Inspection générale des affaires culturelles d'adapter ses analyses aux évolutions du contexte institutionnel, réglementaire et sociétal, tout en contribuant à une approche plus globale, décloisonnée et prospective des politiques publiques culturelles.

Dans ce cadre, deux groupes de travail internes, consacrés respectivement à la transition écologique et à l'intelligence artificielle, ont poursuivi leurs travaux en 2025. Toujours actifs, ils assurent une veille, mènent des travaux d'analyse et de capitalisation des connaissances, et en restituent régulièrement les résultats auprès des autres membres du service, contribuant ainsi à l'enrichissement collectif des méthodes et des réflexions de l'Inspection.

Une inspection attentive aux réalités de terrain

En 2025, l'Inspection générale des affaires culturelles a maintenu un lien étroit et régulier avec les services déconcentrés, les opérateurs culturels et l'ensemble des partenaires institutionnels du ministère. Les missions conduites en régions, les échanges approfondis avec les directions d'administration centrale concernées et l'attention portée aux spécificités des contextes locaux ont permis d'ancrer les diagnostics dans des réalités opérationnelles concrètes, tenant compte des organisations, des ressources et des contraintes propres à chaque structure.

Cette proximité avec le terrain constitue un levier essentiel pour la qualité et la crédibilité des analyses produites par l'Inspection, ainsi que pour la pertinence des recommandations formulées. Elle permet de veiller à ce que celles-ci soient adaptées aux contraintes réglementaires, budgétaires et humaines des acteurs concernés, tout en restant compatibles avec leurs marges de manœuvre et leurs capacités de mise en œuvre dans la durée.

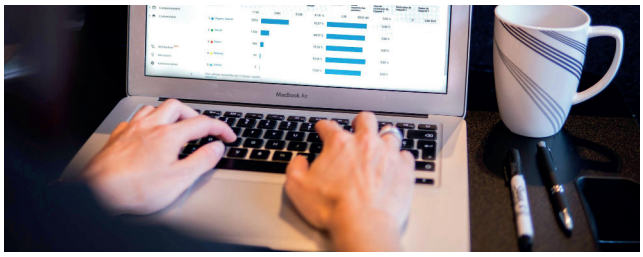

Evolution des ressources humaines et renouvellement des pratiques

La diversification des profils et des parcours

L'année 2025 confirme les effets durables de la réforme des inspections générales sur la composition et le fonctionnement de l'Inspection générale des affaires culturelles. La diversité accrue des profils, des expériences professionnelles et des trajectoires de carrière au sein du service constitue un atout majeur, en permettant de croiser des expertises complémentaires et des regards différenciés sur les situations examinées. Cette pluralité renforce la capacité de l'Inspection à appréhender des problématiques complexes, à articuler les niveaux d'analyse et à enrichir la qualité des diagnostics produits.

Cette diversité des parcours contribue à nourrir les travaux de l'Inspection, tout en appelant une attention renforcée portée à l'articulation des compétences et à la cohérence des méthodes de travail. Elle suppose en particulier un effort constant de transmission, de partage des référentiels méthodologiques et de consolidation du fonctionnement collectif, afin de garantir la continuité et l'homogénéité des pratiques professionnelles du service.

Dans cette dynamique d'ouverture et de transmission, l'IGAC a poursuivi en 2025 sa politique d'accueil de stagiaires. Cinq stagiaires ont ainsi été accueillis au sein du service au cours de l'année, contribuant aux travaux de l'Inspection tout en bénéficiant d'une immersion dans les missions, les méthodes et le fonctionnement d'un service d'inspection générale. Cet accueil participe à la diffusion des savoir-faire du service, au renforcement de son ouverture vers l'extérieur et à la sensibilisation de futurs professionnels aux enjeux des politiques publiques culturelles.

En 2025, cinq nouveaux inspecteurs ont été recrutés au sein de l'Inspection générale des affaires culturelles. Deux campagnes de recrutement portant sur plusieurs postes ont par ailleurs été lancées en fin d'année, en vue de l'arrivée de nouveaux membres début 2026.

La composition du comité de sélection pour la nomination dans les emplois de l'Inspection générale des affaires culturelles a été fixée par arrêté de la ministre de la Culture en date du 13 octobre 2025 :

- **M. Noël CORBIN,** chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles, président du comité;

- **M. Luc LIOGIER** et **Mme Maryline LAPLACE**, inspecteurs généraux des affaires culturelles ;

- **Mme Clarisse MAZOYER**, conseillère maître à la Cour des comptes, en qualité de personnalité qualifiée dans les domaines de la culture, des médias ou des industries culturelles, n'occupant pas

d'emploi au ministère de la Culture ou dans un organisme placé sous sa tutelle ;

- **Mme Caroline GARDETTE-HUMEZ**, directrice des ressources humaines au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales, en qualité de personnalité qualifiée justifiant de compétences en matière de ressources humaines extérieure au ministère de la Culture

M. Pierre Ouvry, délégué ministériel à l'encadrement supérieur, est secrétaire du comité.

Des méthodes de travail en évolution continue

En 2025, le service a poursuivi l'adaptation et la structuration de ses méthodes de travail afin de répondre plus efficacement aux exigences croissantes de pilotage, de suivi et de lisibilité de l'activité de l'Inspection. Des efforts ont notamment été engagés pour renforcer le suivi de la programmation annuelle des missions, mieux articuler les différentes étapes de leur conduite et clarifier certains processus internes, dans un souci de cohérence et de sécurisation des travaux menés.

Parallèlement, le service a consolidé plusieurs outils partagés destinés à faciliter le suivi des missions, la circulation de l'information et le travail collaboratif entre les membres de l'Inspection. Ces évolutions organisationnelles et méthodologiques visent à sécuriser les travaux conduits, à améliorer la fluidité des échanges internes et à renforcer la capacité de l'Inspection générale des affaires culturelles

Rosalie AVUCCI et Lucie MCKENNA, inspectrices stagiaires

à rendre compte de son activité de manière structurée et lisible, tant en interne qu'auprès de ses interlocuteurs institutionnels.

L'accompagnement des parcours et le fonctionnement collectif

Dans ce contexte de renouvellement des profils et des parcours, l'Inspection générale des affaires culturelles a poursuivi en 2025 ses efforts en matière d'accueil, d'intégration et de transmission des méthodes de travail. Une attention particulière a été portée à l'accompagnement des nouveaux membres du service, afin de faciliter leur appropriation des référentiels méthodologiques, des pratiques professionnelles et des principes déontologiques qui fondent l'action de l'Inspection.

Le fonctionnement collégial demeure, à cet égard, un principe structurant de l'activité du service. Il garantit la qualité des échanges, la confrontation des points de vue et la solidité des analyses et des conclusions formulées, tout en contribuant à la cohérence et à l'homogénéité des travaux conduits.

Les temps collectifs, qu'il s'agisse des instances internes, des réunions de travail ou du travail partagé sur la programmation et le suivi des missions, jouent ainsi un rôle central dans la consolidation du collectif de travail. Ils favorisent la circulation de l'information, le partage des expériences et la construction d'une culture professionnelle commune au sein du service.

Semaine d'intégration et de formation des nouveaux membres de l'IGAC

Ce cycle d'intégration des nouveaux membres de l'IGAC lancé en septembre 2023 a été réédité en 2025.
Comme l'année passée, ce cycle déroulé sur 10 jours (une semaine à l'IGAC, un déplacement d'une journée en DRAC, une formation externe de deux jours) a notamment mobilisé plusieurs membres du service, les directeurs d'administration centrale ou leurs adjoints, les directions de trois opérateurs du ministère, une DRAC et les directions de trois établissements culturels de son périmètre.

<u>12 modules :</u>

1/ Appréhender la méthodologie d'une mission ; méthodologie des entretiens ; déontologie ;

2/ La mission égalité, diversité et prévention des discriminations ;

3/ Les chantiers de modernisation du ministère ;

4/ La transition écologique du ministère ; présentation du groupe d'expertise de l'IGAC ;

5/ La transition numérique au ministère de la culture ; présentation du groupe d'expertise de l'IGA sur l'IA ;

6/ Les poilitiques culturelles portées par le ministère ; carrousel des directions ;

7/ L'activité de la mission ministérielle d'audit interne (MISST) ;

8/ L'activité de la mission ministérielle de l'audit interne (MMAI) ;

9/ Le suivi statistique des politiques culturelles ;

10/ Les politiques et actions territoriales du ministère

11/ Déplacement en DRAC Pays-de-la-Loire (rencontre avec la directrice régionale, le directeur régional adjoint, la secrétaire générale et les chefs de service, responsables de pôle ; échange avec le directeur régional des finances publiques ; visite de la Cathédrale Saint-Bénigne commentée par la CRMH ; visite de « MIXT, terrain d'art en Loire-Atlantique » et rencontre avec sa directrice et son équipe, en présence de l'adjointe au chef du service de la création artistique, conseillère danse)

12/ Les enquêtes administratives susceptibles de suites disciplinaires – Module de base et module d'approfondissement (IGESR).

Formations individuelles proposées par le ministère ou les institutions partenaires de l'IGAC

Les offres de formation permanente ont été diffusées aux membres de l'IGAC via Teams. Elles ont regroupé en 2025 les

offres de formation suivantes :
- Le catalogue de formation du ministère proposé via le département formation du SG/SRH
- Les offres de formation des directions générales : DGCA, DGMIC, DGPA, DGCA, DG2TDC.
- Le programme de formation d'éducation aux médias à l'information et à la liberté d'expression (programme EMILE) proposé par la DGMIC.
- Le programme de formation-sensibilisation aux champs ministériels jeunesse, sports et vie associative, proposé par le MENJS.
- Les formations proposées par la Cour des comptes et ouvertes aux membres des inspections générales et de contrôle , notamment les modules : Initiation à l'évaluation des politiques publiques ; L'audit interne et la maîtrise des risques ; Comptabilité générale, module de base et module approfondissement ; Lire et analyser les comptes d'une association ; Analyse financière des comptes d'une association ; Analyse financière des entités publiques contrôlées par la Cour ; Enjeux du numérique ; La pratique du contrôle budgétaire en CTRC ; Le contrôle de la fonction RH des collectivités locales.
- Les formations proposées par l'IGESR et accessibles aux autres inspections générales, en particulier le module : Enquêtes administratives susceptibles de suites disciplinaires.
- Les formations proposées par l'IGA, en particulier : Les fondamentaux de l'enquête administrative ; L'inspecteur et la dimension pénale de l'enquête administrative.
- Le catalogue de formations de l'IGPDE, notamment ses formations relatives à l'IA et à la maîtrise du langage PYTHON.

Présentation de la nouvelle identité visuelle de l'IGAC

- Le catalogue de formation du CNAM, en particulier la formation « Conduite de dispositifs de médiation singulière (la formation de coach professionnel au Cnam) », à laquelle deux membres de l'IGAC ont été inscrits pour 2024-2025.

Formations collectives et séminaires organisés par l'IGAC ou d'autres institutions

Deux séminaires de travail ont été organisés en 2025 afin de favoriser les échanges collectifs et de nourrir la réflexion du service sur ses pratiques. Le premier, tenu le 3 juillet 2025 à l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), était consacré au thème: « Faire vivre nos rapports : des recommandations à leur mise en œuvre, comment favoriser l'adhésion des acteurs et assurer un suivi durable ? ». Cette journée a permis aux membres du service d'échanger sur les conditions d'appropriation des recommandations formulées par l'Inspection et sur les modalités susceptibles d'en renforcer l'impact dans la durée.

Un second séminaire de travail s'est tenu le 15 octobre 2025 au musée du quai Branly – Jacques

Chirac. Il a été consacré à la préparation de la programmation des missions de l'IGAC pour l'année 2026 et a permis d'identifier des thématiques émergentes et de structurer les orientations des travaux à venir.

Les « Topos », Rencontres et Ateliers de l'IGAC

Les Topos de l'IGAC sont des sessions internes organisées pour les membres du service, visant à approfondir leurs connaissances et compétences sur des thématiques spécifiques liées à leurs missions. Ces moments de formation permettent un partage d'expertise et renforcent la cohésion du service.

Les Rencontres de l'IGAC, quant à elles, s'ouvrent à des personnalités extérieures, invitées à échanger avec les équipes. Ces rencontres offrent une perspective enrichie grâce à des points de vue variés, favorisant ainsi le dialogue et l'inspiration autour des enjeux culturels et administratifs actuels et nouveaux.

Séminaire de programmation 2026 - Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Du rapport aux suites: une exigence renforcée d'utilité et d'impact

Le suivi des rapports comme levier d'amélioration

La question des suites données aux rapports et recommandations a constitué en 2025 un axe structurant de la vie du service. Dans un contexte d'exigence accrue quant à l'effectivité de l'action de l'Inspection générale des affaires culturelles, le service a engagé une démarche visant à renforcer le suivi de ses travaux, afin de garantir que ceux-ci débouchent sur des effets concrets et proportionnés aux moyens humains et financiers mobilisés.

Cette démarche se traduira notamment, en 2026, par le retour et le renforcement du comité des suites, associant les directions concernées et le cabinet de la ministre. Ce cadre de dialogue permet de structurer les échanges autour de la mise en œuvre des recommandations formulées et d'en assurer un suivi partagé, dans une logique de responsabilisation et de coordination des acteurs concernés.

Parallèlement, un groupe de travail interne a été mis en place afin de réfléchir aux modalités de suivi des rapports et d'en améliorer la lisibilité et l'efficacité. À l'issue de ces travaux, il a été décidé de recentrer le suivi sur un nombre restreint de recommandations clés par rapport, identifiées comme prioritaires et à fort enjeu. Cette évolution vise à favoriser une meilleure appropriation des préconisations par les services, à en renforcer la mise en œuvre effective et à accroître l'impact opérationnel des travaux de l'Inspection.

Une évolution des pratiques de formulation des recommandations

Dans cette perspective, une réflexion approfondie a été engagée sur la hiérarchisation et la formulation des recommandations produites par l'Inspection générale des affaires culturelles. Cette démarche vise à renforcer la clarté, la lisibilité et le caractère opérationnel des préconisations formulées, en privilégiant un nombre volontairement limité de recommandations clairement identifiées comme prioritaires et directement actionnables par les services concernés.

Cette évolution méthodologique s'inscrit dans une logique d'efficacité et de réalisme, en tenant compte des contraintes organisationnelles, juridiques et budgétaires des acteurs chargés de la mise en œuvre. Elle contribue à faciliter l'appropriation des recommandations par les services et les opérateurs concernés, à en structurer le suivi dans le temps et, plus largement, à renforcer la portée et l'impact des travaux de l'Inspection dans la durée.

Une pluralité de missions

Des missions au coeur de l'actualité ministérielle

En 2025, les membres de l'inspection générale ont réalisé ou engagé 48 missions, auxquelles s'ajoutent un audit sur l'utilisation des fonds européens qui viennent en remboursement d'une partie du plan de relance français (monuments historiques appartenant à l'Etat), conduit par la Mission ministérielle d'audit interne (MMAI) ainsi que 15 rapports établis par la mission d'inspection santé et sécurité au travail (MISST).

La répartition des missions par axe de politique publique illustre l'engagement de l'IGAC à couvrir un large éventail de thématiques stratégiques, reflétant les enjeux complexes et diversifiés des politiques culturelles.

Répartition des politiques publiques concernées par les rapports IGAC depuis 60 ans…

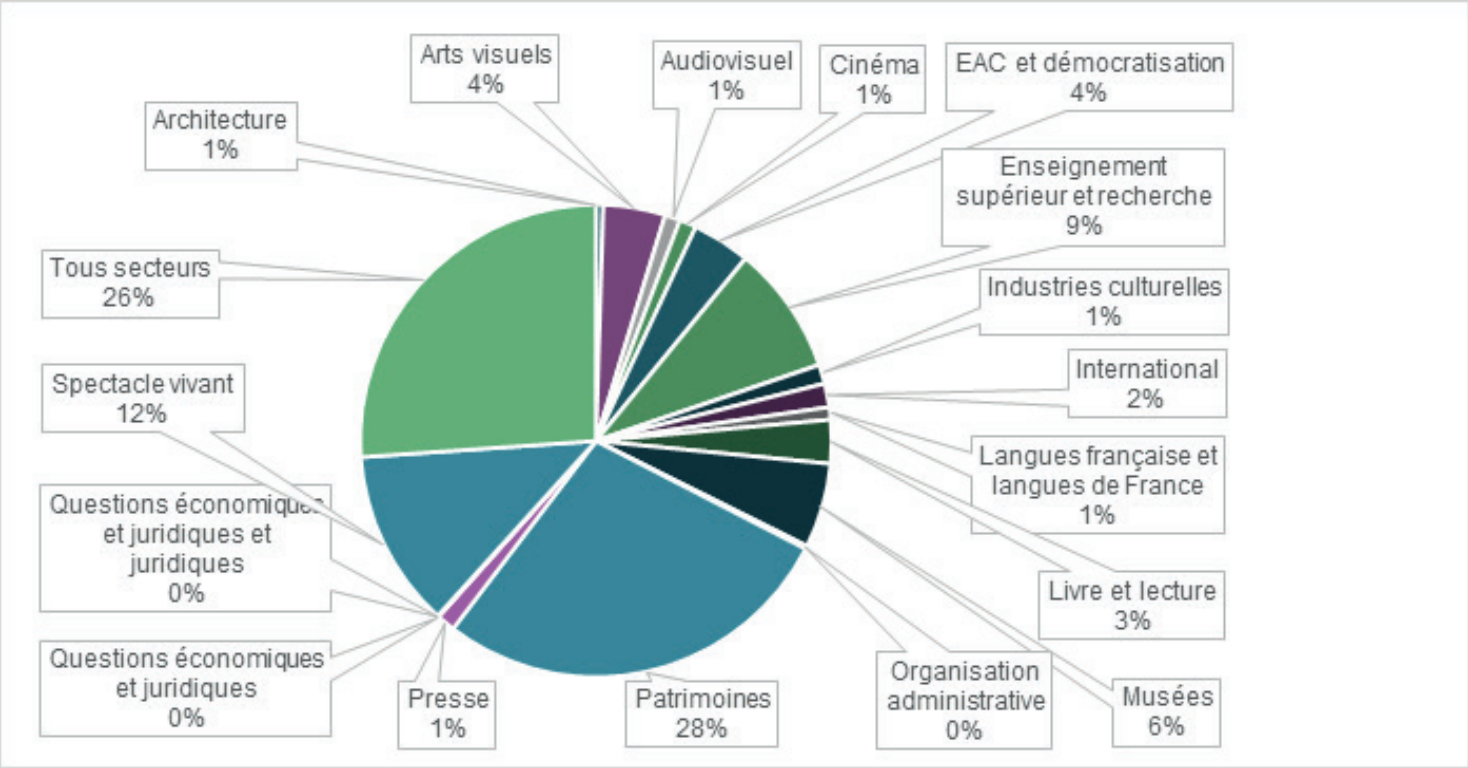

Répartition du type d'objet évalué depuis 60 ans…

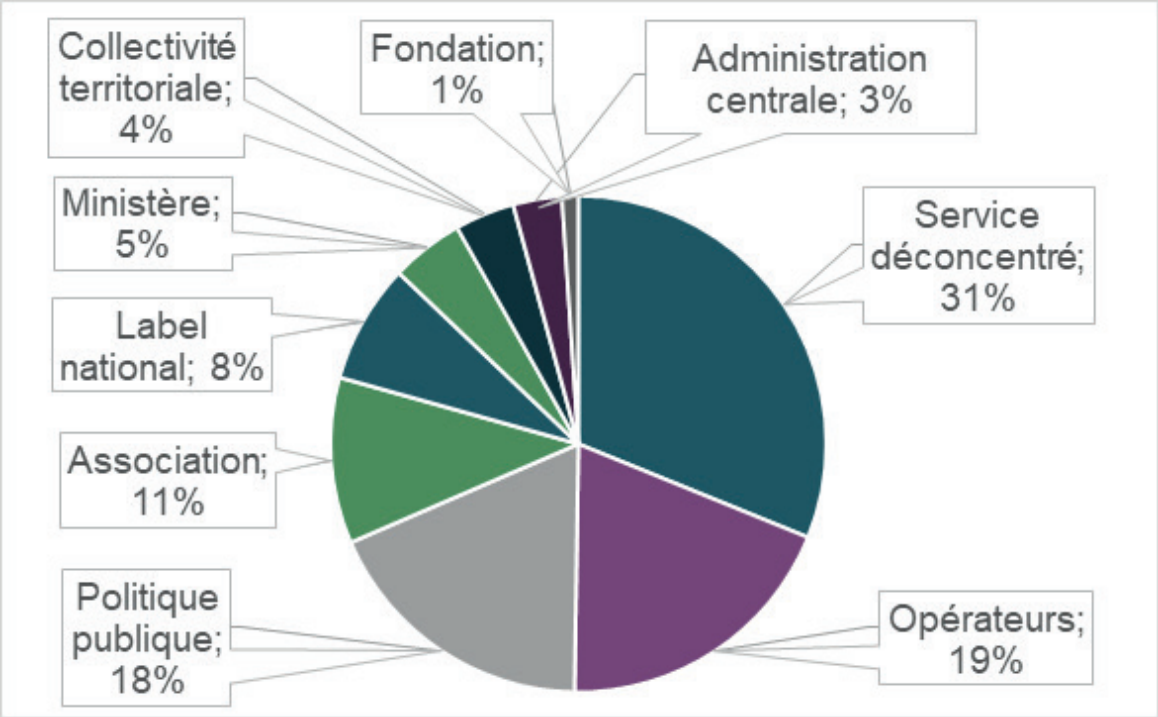

Interview croisée

Guy Amsellem, inspecteur général des affaires culturelles et Maryline Laplace, inspectrice générale des affaires culturelles, auteurs du **rapport sur l'évaluation des contractualisations territoriales.**

Quel était le contexte de cette mission ?

ML : Les contrats sont un axe majeur de l'activité des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), notamment en matière d'éducation artistique et culturelles (EAC) mais leur grande variabilité, sur le fond comme sur la forme (intitulés, …), conduit à un manque de visibilité, voire à un doute sur l'effectivité de cette politique de contractualisation.

GA : Il nous était en conséquence demandé de dresser un état des lieux de la contractualisation culturelle territoriale, d'évaluer et d'analyser le coût des différents dispositifs contractuels portés par les services déconcentrés du ministère, enfin, de faire des recommandations pour permettre à l'administration centrale d'assurer ses missions de coordination, de suivi, d'évaluation et de valorisation des politiques contractuelles.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

GA : Nous avons procédé, avec l'aide des DRAC, à un recensement exhaustif des contrats territoriaux actifs, en distinguant, d'une part, les volets culturels des contrats non culturels entre l'Etat et les collectivités, d'autre part, les dispositifs contractuels propres au ministère de la Culture.
Nous avons également effectué une visite de terrain dans la région Auvergne-Rhône-Alpes qui nous a permis d'avoir des échanges approfondis avec deux départements et deux EPCI

> « *Le rapport recommande d'élaborer une stratégie de contractualisation territoriale qui soit à la fois transversale et partenariale* »

ML : Il était, comme le dit Guy, impératif de donner corps à cette politique en la quantifiant (la mission a dénombré 1200 contrats actifs sur l'année 2024) et en approchant sa réalité budgétaire (estimée à 32,5 M€) comme son effet de levier, qui résulte de l'union des forces et des financements des collectivités et des DRAC.

Quels constats en avez-vous tirés?

GA : Le premier constat est celui d'une contractualisation territoriale très largement sectorielle, le plus souvent descendante et très rarement coconstruite avec les collectivités territoriales partenaires.
Le rapport recommande d'élaborer une stratégie de contractualisation territoriale

qui soit à la fois transversale et partenariale, et d'aller vers un contrat territorial unique. Il plaide, par ailleurs, pout un effort de rationalisation afin de renforcer l'efficacité de la politique contractuelle.

ML : L'intensité du travail de terrain effectué par les équipes des DRAC est le 2e constat, avec un coup de chapeau particulier à celles qui œuvrent sur les questions de démocratisation culturelle (43% des contrats concerne l'EAC) : elles utilisent les contrats comme une manière de coconstruire des propositions culturelles adaptées à chaque territoire, même les plus éloignés géographiquement des structures culturelles. Notre recommandation d'évoluer vers des contrats embrassant toutes les politiques culturelles (patrimoine, pratique artistique, création, etc.) rendra l'action du ministère de la culture plus cohérente et intelligible pour les élus locaux et les habitants.

Interview croisée

Stéphanie Guidoni, inspectrice des affaires culturelles, Philippe Nicolas, inspecteurs généraux, Nathan Rouff, inspecteur stagiaire, Isabelle Fuchs et Philippe Ribour, inspecteurs de la création artistique, auteurs du **rapport le paysage des établissements supérieurs du spectacle vivant.**

Quel était le contexte de cette mission ?

PN : La mission intervenait dans un contexte de difficultés remontant du terrain, de plusieurs ordres : écoles sous tension budgétaire, souffrant pour certaines d'un manque de locaux, pour d'autres d'une instabilité managériale à leur tête. L'annonce d'un désengagement marqué dans plusieurs régions accroissait cette tension, conduisant à s'interroger sur le périmètre des écoles, leur rapprochement éventuel avec des pôles aux activités complémentaires situés dans d'autres villes. La mission était également attendue dans la mesure où elle pouvait nourrir les réflexions en cours au sein du ministère de la culture sur la création d'une direction de l'enseignement supérieur.

SG : Il s'agissait de réaliser une étude exhaustive sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur en musique et danse, étude nationale jamais réalisée jusqu'ici. L'objectif était notamment de dresser un bilan sur l'activité de pôles supérieurs, établissements soutenus par l'État et les collectivités territoriales, dix ans après leur création et leur déploiement, aux côtés des deux conservatoires nationaux supérieurs historiquement bien antérieurs. La réforme en cours des diplômes du premier cycle en musique et danse donnait en outre de l'acuité à cette étude.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

PN : Pour bien appréhender

les spécificités de chaque école, représentant une quinzaine d'établissements, nous sommes déplacés dans toutes les implantations. Nous avons également mis en place un modèle de données pour analyser sur longue période l'évolution de l'exploitation et des moyens humains de chaque pôle. Nous avons valorisé dans ce cadre les mises à disposition à titre gratuit, en particulier de locaux et de personnes de la part des collectivités locales. Cette approche, qui n'avait à notre connaissance jamais été réalisée, nous a procuré une image inédite et fidèle de la situation. Comme elle était homogène, nous avons pu comparer les écoles, et même les consolider afin d'obtenir une vision globale de l'enseignement supérieur musique et danse sur le territoire et de son évolution depuis 2014.

SG : L'association de l'inspection de la création artistique de la DGCA à la mission IGAC a permis de compléter l'analyse des activités pédagogiques et culturelles des établissements et d'enrichir les regards et l'analyse croisée des inspecteurs. Les premières analyses ont ainsi utilisé les documents et données des deux CNSMD et les rapports d'évaluation réalisés par l'ICA dans le cadre de l'accréditation des pôles supérieurs à délivrer les diplômes. Cependant, l'absence de données précises, uniformes et sur une longue période concernant le fonctionnement général et le budget des pôles supérieurs, dont la tutelle est déconcentrée, ont conduit la mission à devoir recueillir des informations complémentaires et à développer ses propres outils d'analyse ainsi que l'évoque Philippe, en plus des auditions (270 personnes en administration centrale, DRAC, pôles supérieurs et CNSMD).

Quels constats en avez-vous tirés?

PN : Nous avons réalisé des constats encourageants et, pour certains, contre-intuitifs. Les écoles ont globalement géré les situations économiquement tendues au profit des étudiants. Ceux-ci se sont déclarés globalement satisfaits de leurs enseignements, de l'engagement des établissements à leurs côtés, quand bien même des pénuries de moyens se faisaient sentir. Les écoles de petite taille se sont avérées plutôt efficientes, avec des coûts par étudiant ne s'avérant pas plus élevés que ceux des plus gros pôles, invitant à écarter l'idée de fusions sur la seule base de critères économiques.

SG : En premier lieu, les pôles supérieurs, qui sont des établissements territoriaux restent en moyenne majoritairement financés par l'État (60%) même si cette proportion est soumise à forte variabilité selon les structures. Par ailleurs l'analyse de la cartographie de l'offre opérée par la mission a permis de recommander le renforcement de la stratégie nationale en vue d'une meilleure répartition de l'offre publique de formation pour certains diplômes et la construction de parcours de diplomation complets. Le rapport préconise également l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données relatives à l'insertion professionnelle mais aussi aux besoins en emplois afin d'anticiper les besoins en compétences du secteur.

Interview

Laurence Cassegrain, inpectrice générale des affaires culturelles et Paul-Eric Hen, inspecteur général des affaires culturelles, auteurs du **rapport sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux lieux culturels relevant ou labellisés par l'Etat**

Quel était le contexte de cette mission ?

La mission intervenait dans le cadre des 20 ans de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées . En matière culturelle, elle impose aux établissements publics recevant du public de réaliser les travaux et aménagements nécessaires pour que le public puisse accéder aux lieux quel que soit son handicap, moteur comme sensoriel ou psychique, sachant que l'accessibilité au bâti constitue une obligation légale alors que seule une incitation au développement à l'accès aux œuvres est posée.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

De façon assez classique, nous avons procédé par entretiens, questionnaires et demandes directes. En matière d'accès au bâti, nous avons souhaité dépasser les évaluations par classifications administratives, souvent peu significatives quand les institutions gèrent plusieurs sites (cas du Centre des monuments nationaux qui en gère plus d'une centaine) et s'attacher aux lieux précis (même au sein d'un même ensemble, par exemple en distinguant le Petit Trianon du château de Versailles) et, aussi, préciser au sein de la catégorie «accessibilité partielle» lorsque l'accès était large et représentatif (par exemple la nef d'une cathédrale) ou réellement limité.

Quels constats en avez-vous tirés?

Le bilan réalisé par la mission s'avère globalement satisfaisant et témoigne du volontarisme du ministère de la Culture dans son ensemble ainsi que des structures labellisées de la création artistique dans la recherche d'une accessibilité universelle.

Pour les personnes à mobilité réduite (PMR), le taux d'accessibilité complète ou quasi-complète sur l'ensemble des sites culturels d'Etat aboutit à un taux global d'accessibilité large ou complète de 66%, du fait de la présence importante, dans cet ensemble, de monuments historiques aux contraintes patrimoniales et/ou géographiques fortes. S'agissant des structures labellisées (plus souvent dans des bâtiments récents), le taux d'accessibilité complète atteint en revanche 90%.

S'il est plus difficile de quantifier globalement l'accessibilité offerte aux personnes en situation de handicap autre que moteur, il est manifeste que les lieux de culture ont presque tous intégré cet objectif comme une priorité, avec des outils ou dispositifs spécifiques à destination des différents types de handicap et adaptés à la nature de leur offre artistique et culturelle.

Interview croisée

Catherine Dupraz, inspectrice générale des affaires culturelles et Guy Amsellem, inspecteur général des affaires culturelles, auteurs du **rapport sur le fonds d'innovation territoriale (FIT).**

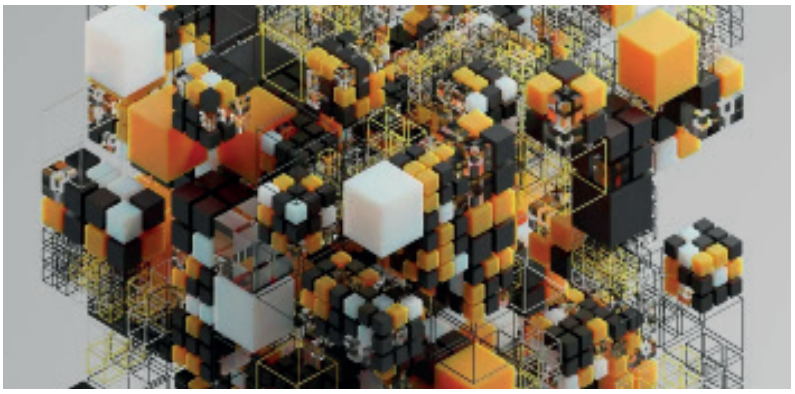

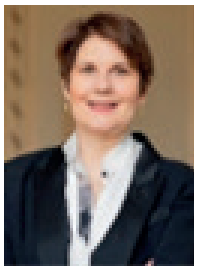

Quel était le contexte de cette mission ?

GA : Il nous était demandé de dresser un bilan du Fonds d'innovation territoriale (FIT), au terme des trois premières années de son déploiement, afin d'appuyer la décision sur sa reconduction et les évolutions qu'il pourrait prendre à partir de 2025, dans un contexte de fortes contraintes pesant sur le budget du ministère.

CD : Malgré ce contexte budgétaire contraint et des objectifs et critères stabilisés tardivement, le FIT constitue un dispositif original dans le panorama des aides attribuées par le ministère : absence d'appel à projets (projets repérés par les DRAC), soutien substantiel pluriannuel mais limité à 3 ans, projets exclusivement déployés dans les zones rurales et les QPV.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

GA : Nous nous sommes appuyés sur une analyse détaillée de la totalité des 261 projets soutenus depuis 2022, en les indexant à l'aune d'une grille de 8 critères et d'une soixantaine de sous-critères. Nous avons, par ailleurs, adressé à chaque DRAC, un questionnaire permettant de disposer d'éléments objectivables sur la procédure de sélection des projets, l'impact du soutien du FIT et les perspectives d'évolution du dispositif.

CD : Compte tenu de la forte dimension de proximité avec les territoires et de partenariat avec les collectivités territoriales du FIT, nous avons également sollicité des associations d'élus et avons pu échanger avec certaines d'entre elles sur leur perception du dispositif. Nous avons aussi approfondi la dimension financière de sélection des projets par un questionnaire adressé aux DRAC.

Quels constats en avez-vous tirés?

CD : On a pu observer des impacts significatifs sur les projets dont 50 % d'entre eux pourront se poursuivre, sur les porteurs de projets (des équipes et lieux souvent hors cadre auxquels le FIT a permis de franchir un cap, de développer de nouveaux partenariats ou de faire évoluer leurs pratiques) et sur les territoires, entre autres par la mise en œuvre des droits culturels. Il s'agit par ailleurs du seul dispositif du ministère qui encourage l'expérimentation.

GA : Au-delà des disparités régionales, tant en nombre de projets financés que d'enveloppes financières allouées, notre rapport note la cohérence d'ensemble des projets soutenus avec les critères du FIT. Il estime souhaitable de maintenir le dispositif, tout en le faisant évoluer afin d'en améliorer le fonctionnement et d'en renforcer l'efficacité par différents moyens : déconcentrer, évaluer, contractualiser, communiquer, coordonner.

Interview croisée

Philippe Belin et, Rémi Tomaszewski, inspecteurs généraux des affaires culturelles, auteurs du **rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur culture.**

Quel était le contexte de cette mission ?

PB : L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur culture (ESC) fait l'objet d'une évaluation annuelle du DEPS dont le résultat est largement diffusé. Mais cette synthèse statistique contient peu d'éléments sur les multiples dispositifs et actions d'accompagnement vers l'activité portés par le ministère et conduits par les écoles, leurs modalités et leurs performances. Il était dès lors utile d'en faire l'inventaire et de se pencher à cette occasion sur les outils de mesure de l'insertion déployés par le ministère.

RT : Dans le contexte de la création de la nouvelle direction générale de la démocratie culturelle, de l'enseignement et de la recherche (DGDCER) il était apparu opportun de s'interroger sur la place accordée à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés par l'administration centrale et les DRAC en charge de la tutelle de l'ESC, sur les moyens dont disposaient les établissements concernés pour la mettre en œuvre ainsi que sur les instruments pour en mesurer l'impact.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

PB : Plutôt que de lancer une enquête supplémentaire qui risquait d'être mal accueillie par les établissements d'ESC doublement sollicités en 2024, nous avons préféré cibler un échantillon d'établissements repérés pour l'exemplarité de leur engagement en matière d'insertion professionnelle, afin d'isoler les meilleures pratiques en ce domaine. Nous avons ainsi rencontré une quarantaine d'organismes évoluant dans le champ de l'ESC et auditionné une centaine d'interlocuteurs dans le cadre d'une trentaine de visio-conférences et de deux tables rondes dont une associant les conseillers en DRAC au fait du sujet.

RT : Les travaux de la mission ont permis d'établir une typologie des dispositifs et des actions d'insertion professionnelle en distinguant les disciplines et les structures. Une grande richesse d'intervention a ainsi été décrite parmi lesquelles : l'apprentissage et des contrats de professionnalisation, les formations et enseignements professionnels complémentaires et relevant de la formation continue, les mises en situation professionnelle et les présentations publiques, les stages, césures et de développement à l'international, les incubateurs et accélérateurs, les résidences, les prix et les bourses, l'aide apportée par les alumni et les réseaux professionnels.

Quels constats en avez-vous tirés?

PB : Nous avons souligné l'importance stratégique pour

l'insertion du soutien financier apporté par le ministère à travers des dispositifs tels que CulturePro, Création en cours, L'été Culturel et le Forum Entreprendre, et préconisé leur sanctuarisation. Nous avons aussi établi une typologie des actions et dispositifs d'insertion professionnelle mis en œuvre par les écoles, qu'ils s'inscrivent dans les cursus ou interviennent après, sous la forme d'une immersion des jeunes diplômés dans les communautés professionnelles. Nous avons recommandé un partage accru des bonnes pratiques entre les écoles et une mutualisation de leurs observatoires d'insertion.

RT : La mission a constaté qu'il convenait d'affirmer la priorité de l'insertion professionnelle dans l'ensemble du cadre normatif et conventionnel de l'ESC. Elle préconise de mettre en place un pilotage stratégique de l'insertion professionnelle aux niveaux central et déconcentré du ministère, avec les outils nécessaires, un cadre méthodique d'enquête et simplifié et des indicateurs d'insertion harmonisés. Elle a considéré que le déploiement de la DGDCER était une opportunité pour ériger l'insertion professionnelle en troisième pilier de l'ESC, à côté de l'enseignement et de la recherche, en la dotant de moyens organisationnels, humains et budgétaires à la hauteur de son ambition.

« Nous avons ainsi rencontré une quarantaine d'organismes évoluant dans le champ de l'enseignement supérieur culture »

Interview

François Hurard, inspecteur général des affaires culturelles, Isabelle Maréchal, inspectrices générales des affaires culturelles et Stéphanie Guidoni, Inspectrice des affaires culturelles, auteurs du **rapport sur l'évaluation des Micro-Folies.**

Quel était le contexte de cette mission ?

Les Micro-folies sont des structures légères de médiation culturelle financées par l'État et les collectivités territoriales, visant à l'initiation du public à l'art par l'accès gratuit à la diffusion du Musée numérique (collection d'images numérisées des institutions culturelles partenaires, au travers d'un dispositif technique composé d'un écran géant et tablettes individuelles) et à divers espaces d'activités culturelles (ateliers ; fablab ; ludothèque…).

Crées en 2016 et portées par l' Établissement public du parc et de la grande Halle de la Villette (EPPGHV), désignées comme politique prioritaire du gouvernement en 2023, leur déploiement s'est considérablement développé pour dépasser les 500 en France et à l'étranger.

Alors que la cible de déploiement reste dynamique (objectif de 700 à horizon 2027),

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?

Les Micro-folies ont fait l'objet d'assez peu d'études jusqu'ici et les données disponibles étaient lacunaires, soit parce que circonscrites simplement à du quantitatif, soit parce que reposant sur des échantillons très réduits. La mission s'est donc dotée de ses propres outils d'analyse qualitative et quantitative. Une première enquête, d'une cinquantaine des questions, a été lancée auprès des 463 Micro-Folies ouvertes en juin 2024, en France et à l'étranger, en distinguant un questionnaire spécifique pour la quarantaine de Micro-Folies à l'international. Le taux de réponses a été très élevé pour le questionnaire adressé aux Micro-Folies nationales (362 réponses exploitables soit un taux de plus de 77%) traité à l'aide de l'outil d'exploitation et d'analyse des réponses Sphinx.

Une seconde enquête visait les opérateurs nationaux partenaires de l'EPPGHV, contribuant aux collections du Musée numérique diffusées dans les Micro-Folies, aux outils de médiation et à la formation des médiateurs. Là encore, le taux de réponse a été très satisfaisant (63%).

La mission a complété ces données par des auditions des représentants de l'EPPGHV, des directions d'administration centrale, des DRAC, des élus (120 entretiens) et des visites de terrains dans trois régions (Ile-de-France ; Grand-Est et Pays de Loire) et une quinzaine de Micro-Folies.

Quels constats en avez-vous tirés?

La mission a constaté que ce programme répond bien à une demande des collectivités et satisfait des besoins d'accès à la culture notamment auprès du public scolaire qui représente 50% de la fréquentation (au total 490 000 spectateurs en 2023). La couverture du territoire est perfectible, certaines régions ou départements étant moins équipés que d'autres mais elle atteint bien sa cible en direction des territoires prioritaires puisque 81% des Micro-folies sont situées dans des territoires ruraux ou « quartiers politiques de la ville ». Les collections proposées dans le cadre du musée numérique s'enrichissent régulièrement (16 collections en 2024) et se régionalisent, à la demande des élus des collectivités d'accueil des Microfolies, et grâce à l'implication des DRAC dans leur élaboration.

Au-delà de ces points positifs, la mission recommande cependant que la politique interministérielle qui guide ce programme soit élargie au ministère de l'éducation nationale, qu'une campagne de communication auprès du grand public permettre d'accroître la notoriété du dispositif, le terme de Microfolie » restant obscur pour les non usagers. Elle préconise également qu'une méthode d'évaluation pérenne nationale de la fréquentation de chaque Microfolie par catégorie de public soit mise en place par l'EPPGHV, un comptage des usagers étant déjà pratiqué par environ 80% d'entre elles. Enfin, l'élaboration d'une stratégie de long terme pour l'avenir du réseau, qui fait défaut aujourd'hui, est absolument nécessaire.

Interview

Maryline Laplace et Emmanuel Hamelin, inspecteurs généraux des affaires culturelles, auteurs du rapport conjoint (IGF, IGEDD, IGAC) sur **la contribution et la régulation de la publicité pour une consommation plus durable.**

Quel était le contexte de cette mission ?
Cette mission répondait à une lettre de mission du Premier ministre du 16 juillet 2024 en lien avec les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la planification écologique pour l'économie circulaire et avec l'objectif d'une croissance durable. Trois inspections générales ont été sollicitées, les finances, le développement durable et les affaires culturelles, pour évaluer l'impact de la publicité sur les comportements de consommation ainsi que l'efficacité de la régulation des communications commerciales au regard des enjeux environnementaux, et proposer des pistes d'amélioration.

Quelles méthodes ou spécificités avez-vous appliquées ?
La mission, composée de onze membres, a conduit ses travaux de manière transparente et ouverte, recueillant l'avis et les contributions des acteurs. Elle a rencontré l'ensemble des autorités publiques concernées et France, les représentants de l'autorégulation professionnelle et de la filière, les acteurs économiques du secteurs (annonceurs, agences, régies, médias, plateformes) des représentants de la société civiles (associations de défense des consommateurs et de l'environnement). La mission s'est rendue à Bruxelles pour rencontrer les acteurs concernés au plan eurElle a ensuite travaillé à la rédaction d'un rapport comprenant 13 propositions avec un plan d'action, ainsi que six annexes couvrant l'ensemble des enjeux du secteur : mesures de règlementation, système d'autorégulation, analyses sectorielles, plateformes numériques, données disponibles et impact des communications commerciales.

Quels constats en avez-vous tirés?
La mission s'est effectuée dans un contexte politique particulier (dissolution) avec une lettre de mission signée la veille du passage en «affaires courantes». Malgré cela, avec un format ambitieux de trois inspections générales pour une équipe de neuf inspectrices et inspecteurs, un travail de fond a pu être réalisé, inédit sur certains aspects. Chacun sur son périmètre ministériel a pu enrichir les réflexions sur un dossier sensible, et les arbitrages se sont fait de manière constructives et sans tensions pour un résultat conforme à la commande de Matignon qui a finalement été publié et valorisé en 2025 dans le cadre du bilan annuel que la France produit dans le cadre du haut conseil pour le climat.

Fonctions et missions permanentes de l'IGAC

Secrétaire général

Bertrand Munin, inspecteur général des affaires culturelles, assure la fonction de secrétaire général.
Il assiste le chef du service et le supplée en cas d'empêchement. Outre les missions d'inspection générale qui lui sont confiées, il participe à la représentation du service et contribue notamment à l'élaboration des documents servant à la présentation de celui-ci, à ses fonctionnements et méthodes de travail, à l'élaboration du programme de travail annuel et au suivi de ses activités, à l'exercice du rôle d'autorité d'emploi des personnels et aux processus de recrutement, à la gestion des moyens de fonctionnement du service.

Mission permanente « DRAC et territoires »

Créée en 2023, la mission permanente « DRAC et territoires » est animée par **Sylviane Tarsot-Gillery**, qui assume également actuellement la responsabilité de référent spécifique au suivi des outre-mer. Marc Drouet assurera cette mission à compter de 2026.

Une part essentielle de l'action du ministère passe par ses services déconcentrés, c'est-à-dire les directions régionales des affaires culturelles, les directions et missions des affaires culturelles outre-mer. Dans les territoires, elles sont le visage et le bras armé du ministère aussi bien pour les collectivités territoriales que pour les professionnels ou la population.

Parmi ses missions statutaires, l'IGAC a à connaître de l'activité de ces services, pour en évaluer l'action ou auditer leur organisation et leur fonctionnement. Les membres de la mission permanente « DRAC et territoires » s'attachent à suivre plus particulièrement une direction ou un groupe de directions, ont vocation à conduire ou à être associés aux missions qui s'y rapportent et à s'intéresser à toutes les questions ou sujets en rapport avec l'activité de la direction concernée ou touchant à l'administration territoriale en général. Une attention particulière est portée aux outre-mer.

La connaissance de ces services se nourrit de la participation aux événements qui les concernent (réunions trimestrielles, séminaires, conférences stratégiques, recrutement, etc.) et permet d'assurer au sein du collège un lien fort de proximité entre l'inspection générale et les problématiques territoriales.

Le suivi territorial s'est répartit ainsi en 2025 entre les membres de la mission permanente :

DRAC	Référents IGAC
Auvergne-Rhône-Alpes	Anne-Marie LE GUÉVEL – Stéphanie GUIDONI
Bretagne	Agnès MAGNIEN
Bourgogne-Franche-Comté	Antoine-Marie PREAUT
Centre-Val de Loire	Luc LIOGIER
Corse	Anne-Marie LE GUÉVEL
Grand Est	Catherine RUGGERI – Nicolas ORSINI
Hauts-de-France	François HURARD - Laurence CASSEGRAIN
Île-de-France	Luc LIOGIER
Normandie	Myriam BURDIN – Isabelle MARÉCHAL
Nouvelle Aquitaine	Philippe CHANTEPIE
Occitanie	Guy AMSELLEM – Maryline LAPLACE
Pays de la Loire	Isabelle MARÉCHAL
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Erol OK Rémi TOMASZEWSKI
DAC	**Référents IGAC**
Guadeloupe	Sylviane TARSOT-GILLERY
Martinique	Sylviane TARSOT-GILLERY
Océan indien	Sylviane TARSOT-GILLERY
Mayotte	Sylviane TARSOT-GILLERY
Direction Culture / Mission aux affaires culturelles	**Référents IGAC**
Guyane	Sylviane TARSOT-GILLERY
Nouvelle Calédonie	Sylviane TARSOT-GILLERY
Polynésie française	Sylviane TARSOT-GILLERY
Saint-Pierre-et-Miquelon	Sylviane TARSOT-GILLERY

Mission permanente « Parcours et formation »

Créée en 2023, la mission permanente « Parcours et formation » est confiée à **Philippe Belin**, inspecteur général des affaires culturelles.
Essentielle dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des inspections générales de l'État, cette création vise à appuyer la dynamique d'emploi renouvelée et consiste à :
- élaborer et actualiser un programme ambitieux de formation initiale et d'intégration pour les nouveaux arrivants ;
- structurer une offre de formation continue adaptée aux besoins de l'IGAC ;
- identifier les besoins particuliers de formation continue des membres de l'IGAC;

- repérer et collecter les offres externes de formation continue (ministérielles, interministérielles, autres) pour y répondre ;
- élaborer un parcours de formation individualisé pour chaque membre de l'IGAC.
Par ailleurs, le responsable « parcours et formation » a la responsabilité d'identifier et de développer, en lien avec le délégué ministériel à l'encadrement supérieur du ministère de la Culture, les offres de sortie de poste pour les inspecteurs généraux et inspecteurs des affaires culturelles en fin de détachement.

Pilotage du Comité inter-inspections du ministère de la Culture

Isabelle Maréchal et **François Hurard**, inspecteurs généraux, sont membres du Comité de coordination des services d'inspection relevant du ministère de la Culture, présidé par le chef de Service. ce comité a été institué par le décret n° 2009-1433 du 20 novembre 2009 modifiant le décret n° 2003-729 du 1er août 2003 portant organisation de l'Inspection générale des affaires culturelles. Aux termes de l'actuel article 1-1 du décret du 1er août 2003 modifié, ce comité est « chargé notamment d'établir la programmation de missions et de travaux communs à l'inspection générale des affaires culturelles et aux services chargés d'une mission d'inspection spécialisée placés sous l'autorité des directeurs généraux ou mis à leur disposition».
L'arrêté du 28 mai 2010 a précisé la composition de ce comité et prévoyait que celui-ci, présidé par le chef du service de l'Inspection générale des affaires culturelles, réunissait notamment le chef du service de l'Inspection des patrimoines de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA), le chef du service de l'Inspection de la création artistique de la Direction générale de la création artistique (DGCA) et le doyen de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), mise à la disposition du ministre de la Culture pour les bibliothèques qui relèvent de sa compétence.

Cet arrêté a été modifié le 15 décembre 2023, afin notamment de prendre en compte deux réformes d'organisation : l'Inspection générale des bibliothèques a été intégrée au sein de la nouvelle Inspection

générale de l'éducation, du sport et de la recherche, créée par le décret n° 2019-1001 du 27 septembre 2019 et l'Inspection des patrimoines a été intégrée à la Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, créée par l'arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture.
Les voies d'une coopération renforcée ont également été au cœur des enjeux posés en 2024, avec pour objectifs :
- un programme partagé de missions conjointes ;
- des pistes de travaux en commun
- les voies de mutualisation en matière de formation.

Haut fonctionnaire à la terminologie et à la langue française

Bertrand-Pierre Galey,inspecteur général des affaires culturelles, exerce depuis Janvier 2022 la mission de fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au ministère de la Culture qui lui a été confiée intuitu personae.

Conformément aux dispositions de la loi du 4 août 1994 relative à la langue française et au décret du 3 juillet 1996, le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française a compétence pour identifier les personnalités susceptibles de participer aux travaux du dispositif d'enrichissement de la langue dans le cadre du collège d'experts « culture et médias » et animer cette instance spécialisée chargée de proposer, dans ses domaines de spécialité, des équivalents français aux termes et expressions empruntés à d'autres langues à la Commission d'enrichissement de la Langue française. Ses membres sont des agents du Ministère ou des professionnels issus des métiers de la Culture.

Le collège Culture et Médias a tenu 7 réunions hybrides (présence et visioconférence) les 14/01, 07/03, 05/05, 26/06, 24/09, 07/11 et 17/12 en 2025.
Les responsables du collège ont participé à 3 réunions de la Commission d'enrichissement, dont 1 réunion exceptionnelle, le 02/07, avec un public de jeunes (représentants du club de lecture du Pass culture).

Le 4 Juin 2025, il a présenté en procédure accélérée, et alors même que le Parlement débattait de sa réglementation, un équivalent au terme « ultra fast fashion » (mode ultra-express) et dissuadait la CELF d'adopter une définition restreignant le concept au commerce en ligne, annonçant « des ouvertures prochaines de magasins physiques».

Présentation de la mission pass Culture aux DRAC

Est ainsi démontré l'intérêt de la participation d'acteurs des secteurs culturels concernés, ici M Grau, vice président du Collège et dirigeant patronal de la mode, à la pertinence des définitions de termes nouveaux.
Le terme mode ultra-express est paru au Journal officiel du 04/09/25.

Le collège a par ailleurs publié sa 17e liste de vocabulaire ainsi qu'une recommandation d'usage sur les équivalents français à donner aux termes formés avec core au Journal officiel le 13/02/25

Réunion de collège

Membres du Collège de déontologie

Le Collège de déontologie est composé de neuf membres, dont une inspectrice générale honoraire des affaires culturelles, Claire Chérie, et une inspectrice générale des affaires culturelles, **Sylviane Tarsot-Gillery.**
Créé par arrêté du 10 avril 2018, le collège de déontologie du ministère de la Culture exerce quatre missions :
- prodiguer tout conseil utile aux agents publics sur les conditions dans lesquelles ils doivent respecter les obligations prévues par les articles L. 121-1 à L. 124-26 du code général de la fonction publique et prévenir ou faire cesser tout conflit d'intérêts ;
- recevoir toutes les informations relatives aux faits susceptibles d'être qualifiés de conflit d'intérêts que lui signalent les agents du ministère ;
-rendre des avis, à la demande du ministre, des chefs de service ou des organisations syndicales, sur toute question relative à l'application des règles et des principes déontologiques ;
-mener toute étude sur des questions déontologiques et faire toute proposition qu'il juge utile en ce domaine. Depuis le 1er février 2020, le référent déontologue est consulté par les directions pour les demandes de création ou reprise d'entreprise et de départ vers le secteur privé. Il peut également recourir à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) si un doute sérieux n'arrive pas à être levé.
Le collège a par ailleurs été désigné comme référent laïcité et comme référent alertes pour tous les agents des administrations culturelles.
Il est régulièrement consulté par l'IGAC.

Correspondante du Défenseur des droits

L'IGAC comprend une correspondante du Défenseur des droits, également conseil juridique de l'IGAC.
Le réseau de correspondants ministériels a pour objet de garantir le traitement effectif des réclamations et des propositions de réformes que le Défenseur des droits peut formuler auprès des pouvoirs publics.
Aucune saisine du ministère de la Culture n'a eu lieu en 2024.

Référent déontologie

Le préambule de la Charte de déontologie de l'Inspection générale des affaires culturelles adoptée en réunion de collège du 11 janvier 2024 après avis du Collège de déontologie et présentation aux organisations professionnelles du Ministère prévoit que le chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles « désigne, au sein de l'IGAC, un référent à même d'apporter aux membres de l'IGAC un premier éclairage sur les questions déontologiques et qui est aussi le correspondant du collège de déontologie ». L'inspectrice générale conseil juridique de l'IGAC est référente déontologie.

Référente transition écologique

Le ministère de la Culture accompagne la transition écologique dans les filières culturelles, dans ses établissements publics et pour lui-même, qu'il s'agisse de décarbonation, de biodiversité ou de sobriété de ressources.
Il s'appuie pour cela sur un réseau de référents, chargés d'en déployer les grandes orientations, mais aussi de faire émerger les initiatives locales.
C'est dans ce cadre que **Stéphanie Guidoni**, inspectrice des affaires culturelles, a été désignée comme référente transition écologique à l'IGAC.
Elle représente, à ce titre, l'inspection générale au sein du comité ministériel de la transition écologique (COMITE) piloté par la haute fonctionnaire à la transition écologique et au développement durable.
Elle participe avec les inspecteurs référents des différentes inspections générales à l'identification des éventuelles coopérations ou mutualisations de réflexions sur les sujets de transition écologique entre inspections dans le cadre de la montée en compétence et des méthodologies utiles aux missions d'inspection.
Elle est également coordonnatrice du groupe d'expertise mis en place par l'IGAC sur la transition écologique dont les trois objectifs principaux sont la capitalisation des connaissances et des compétences, l'impact sur les métiers de conseil ainsi que la veille et les analyses de fond.

Référent « gestion de crise »

Le référent « gestion de crise » contribue à la diffusion de la culture de la gestion de crise au sein de l'IGAC. Il participe à ce titre à des formations, des actions de sensibilisation et des exercices de crise, qui lui permettent de favoriser la transversalité sur ce sujet et de partager les bonnes pratiques en la matière.

Les groupes d'expertise permanents

Le groupe d'expertise sur la transition écologique

Ce groupe de travail est coordonné et animé par Stéphanie Guidoni, inspectrice des affaires culturelles. Il réunit une dizaine de membres de l'inspection. Par ailleurs, les coordonnateurs du groupe participent aux comités ministériels trimestriels relatifs à la Transition écologique, porté par la mission de la transition écologique et du développement durable du ministère de la culture. L'année 2025 a été plus particulièrement marquée par les évènements suivants.

L'accueil à l'IGAC le 30 avril 2025 du groupe de travail inter-inspections générales consacré à la transition écologique
Un groupe de réflexion et de travail autour des problématiques, des outils et indicateurs de la transition a été mis en place en 2023. Ce groupe interministériel et interdisciplinaire associe une dizaine d'inspecteurs des inspections générales des différents ministères (Économie et finances ; affaires sociales, intérieur ; éducation nationale et enseignement supérieur ; environnement et développement durable ; justice ; armées ; culture).
Lors de cette réunion ont été évoqués l'intégration des problématiques environnementales dans les champs culturels (avec l'exemple du jeux vidéo) et le fonctionnement du groupe de travail dédié et ces actions.

L'activité du groupe de travail « transition écologique » de l'IGAC
En 2025, le groupe de travail s'est réuni régulièrement afin de poursuivre l'approfondissement de ses connaissances sur les impacts des enjeux environnementaux dans les champs culturels. Les inspecteurs du groupe sont référents sur des secteurs culturels prédéfinis et participent à la veille et l'acculturation collective.

Ont ainsi été présentés aux membres du groupe :
• L'enseignement supérieur (Stéphanie Guidoni)
• Le spectacle vivant (Nathalie Sultan)
• Les jeux vidéo (Philippe Chantepie)
• Le patrimoine et architecture (Isabelle Maréchal et Antoine-Marie Préaut)
• Les collectivités et la transition écologique, l'exemple de Bordeaux (Catherine Dupraz)
• Les actualités récentes des divers champs culturels (Stéphanie Guidoni)
• Les musées et les archives (Myriam Burdin et Agnès Magnien)

La participation aux actions de formation sur les questions environnementales
Un module consacré à la transition écologique est systématiquement intégré à la session de formation des nouveaux arrivants à l'IGAC. En novembre 2025, une formation a ainsi pu être dispensée aux six nouveaux agents de l'IGAC.
Par ailleurs, les inspecteurs du groupe de travail ont pu participer à une première session de formation interministérielle proposée par le groupe de travail inter-inspection. L'objectif de ce module de formation, dispensé au ministère de l'aménagement du territoire et de la transition écologique en novembre 2025, était de se former en inter-inspections aux méthodes et aux indicateurs de mesure d'impact de l'activité d'une administration sur l'environnement.

Le groupe d'expertise sur le numérique et l'intelligence artificielle

Le groupe de travail sur l'IA a échangé sur de nombreux thèmes en 2025, alors que cette nouvelle technologie appelait une réflexion sur les politiques publiques et se diffusait dans tous les pans de la culture.

Dans le cadre du sommet de l'IA, qui s'est déroulé début 2025, et auquel l'IGAC a contribué en tant que rapporteur, les sujets suivants ont notamment été abordés, montrant la variété des enjeux auxquels est confronté le secteur de la culture :
- Utilisation des données culturelles par les IA ;
- Intégrité de l'information et lutte contre la désinformation ;
- Multilinguisme et IA ;
- Evolution des métiers ;
- Propriété littéraire artistique et aspects juridiques de l'IA, notamment au niveau européen.

Le groupe de travail a par ailleurs examiné les cas d'usages de l'IA dans différents secteurs :
- Les musées, où l'IA est utilisée à la fois dans la conservation et la restauration des œuvres, la connaissance et la gestion des collections, leur valorisation et leur diffusion, la personnalisation des parcours de visite et la médiation ;
- L'audiovisuel, où les groupes publics utilisent l'IA au profit des spectateurs à des fins de découvrabilité accrue des programmes et des archives, mais aussi élaborent des guides de bonnes pratiques, et conjuguent les priorités de l'IA à d'autres préoccupations comme le développement durable, l'accessibilité ou la parité ;
- Le cinéma, où les processus de l'IA s'inscrivent notamment dans la continuité d'évolutions technologiques déjà anciennes (effets spéciaux, correction de la voix…) et concernent la plupart des segments de la chaîne de production.

L'IGAC a enfin travaillé dans le cadre de l'Atelier Numérique du ministère de la culture à l'élaboration d'un assistant IA répondant à ses besoins, notamment en matière de :
- Confidentialité : la sensibilité des données traitées requiert un cloud sécurisé, a minima européen ;
- Analyse : les outils retenus doivent disposer de capacités de réflexion poussées, comme on en trouve aujourd'hui dans les modèles larges de langage (LLM) ;
- Confiance : la fiabilité attendue des expertises menées par l'IGAC ne peut souffrir les erreurs ou hallucinations de l'outil, ce qui appelle une traçabilité des sources.

L'expertise est toujours en cours, l'IGAC va tester notamment les outils de la DINUM en développement.

Participation à des comités, commissions, conseil et jury

Laurence Cassegrain
- Commission nationale d'aménagement cinématographique (CNACI)

Philippe Chantepie
- Comité d'engagement du ministère de la Culture relatif au recours par les administrations et les établissements de l'État aux prestations intellectuelles

Marc Drouet
- Membre du comité d'orientation du cycle des hautes études de la culture (CHEC)

Bertrand-Pierre Galey
- Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art
- Collège d'experts « culture et médias » de la Commission d'enrichissement de la langue française
- Comité de prospective de la DGPA
- Groupe de travail sur les revendications d'œuvres appartenant au domaine public

Daniel Guérin
- Président du conseil d'administration de l'institut français d'archéologie orientale (IFAO) au Caire

François Hurard
- Conseil d'administration de France Télévisions
- Comité d'éthique du Groupe M6
- Commission du contrôle de la réglementation du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- Conseil d'administration de la Fondation France-Israël
- Vice-président de la commission chargée d'examiner les candidatures à l'aide sélective aux autrices et auteurs de podcasts et de créations radiophoniques
- Comité d'histoire du ministère chargé de la culture
- Comité de coordination des inspections relevant du ministère de la Culture
- Président du jury de concours d'accès à l'Institut régional d'administration (IRA) de Nantes

Maryline Laplace
- Comité de gouvernance de la politique documentaire
- Hcéres conseillère scientifique

Anne-Marie Le Guével
- Conseil d'administration de la Fondation des Treilles
- Conseil d'administration de l'École pratique des hautes études (EPHE)
- Comité ministériel d'audit interne (CMAI) des ministères chargés des Affaires sociales

Agnès Magnien
- Vice-présidente du conseil d'administration de l'École des chartes-PSL
- Membre du Comité d'histoire du ministère chargé de la culture
- Membre-rapporteur du comité parcours et carrières du ministère de la culture

Isabelle Maréchal
- Vice-présidente du jury de concours sur épreuves pour l'accès au corps des architectes en chef des monuments historiques (2023-2024)
- Comité de coordinnation des inspections du ministère de la Culture
- Représentant de l'IGAC au sein du groupe de travail permanent

inter-inspections générales sur les enquêtes et le contrôle

Philippe Nicolas
- Vice-président du comité d'orientation du fonds stratégique pour le développement de la presse
- Commission nationale d'aménagement cinématographique (CNACI)
- Comité de sécurité du numérique
- Commission du contrôle de la régulation du Centre National du Cinéma (CNC)

Nicolas Orsini
- Comité des responsables numériques (CRN) du ministère de la Culture
- Observateur au CSPLA

Benoît Paumier
- Président du jury de concours d'accès à l'Institut régional d'administration (IRA) de Lyon, au titre de la session de printemps 2023

Antoine-Marie Préaut
- Membre du jury de concours pour l'accès au corps des architetes et urbanistes de l'Etat

Catherine Ruggeri
- Médiatrice des litiges entre les OGC et les opérateurs de service en ligne
- Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins
- Commission du réseau de la diffusion de la presse (CRDP)

Sylviane Tarsot-Gillery
- Comité d'évaluation des candidats au tour extérieur des administrateurs de l'État au titre de l'année 2025
– Collège de déontologie du ministère de la Culture

Rémi Tomaszewski
- Comité d'orientation de l'association Presse et pluralisme
- Membre - rapporteur du comité parcours et carrières
- Membre du conseil d'administration de l'association «Etudes et Action»- Conseil d'administration de France Télévisions

ZOOM sur...
...la mission Louvre

Dans un contexte d'urgence absolue pour le Musée du Louvre et pour l'État, l'IGAC a été saisie afin d'éclairer les circonstances du vol survenu dans la Galerie d'Apollon le 19 octobre. Cet acte spectaculaire, largement médiatisé en France et à l'étranger, a suscité une forte émotion publique et de nombreuses interpellations parlementaires, plaçant l'établissement et son ministère de tutelle sous une pression considérable. Chargée dès le surlendemain de l'évènement, la mission a dû conjuguer réactivité, rigueur méthodologique et sens de l'écoute pour apporter en quelques jours un diagnostic fiable, étayé et opérationnel, permettant à la ministre et à la présidente de l'établissement de prendre des mesures rapides et structurantes en matière de sûreté.

Quel était le contexte particulier de cette mission ?

Le contexte était celui d'un cambriolage spectaculaire survenu le 19 octobre dans la Galerie d'Apollon du Musée du Louvre, donnant lieu à une exceptionnelle couverture par les médias traditionnels, y compris à l'étranger, et les réseaux sociaux. L'émotion populaire relayée par les interrogations de la représentation nationale faisaient peser une pression importante sur la direction du Musée et son ministère de tutelle, appelés à apporter très rapidement leur éclairage sur ce qui pouvait être qualifié de tragédie pour le patrimoine national. C'est dans ce contexte exceptionnel que l'IGAC a été missionnée par la ministre le surlendemain de l'évènement.

Quelle méthode ou spécificités avez-vous appliquées à cette situation exceptionnelle ?

Vu le délai exceptionnellement bref qui lui était donné pour remettre son rapport à la ministre (deux semaines), la mission constituée autour du chef de l'IGAC (4 inspecteurs généraux, un inspecteur des patrimoines et de l'architecture, un commandant de police expert en sûreté des musées de France) s'est fractionnée en petites équipes afin de parvenir en un temps record à : constituer puis analyser le dossier d'enquête en mobilisant toutes les sources disponibles, notamment sur les aspects RH, financiers, immobiliers, vidéo-techniques et numériques ; auditionner la direction et les

personnels et partenaires concernés de l'établissement (70 personnes au total) ; examiner la scène du vol et visionner les bandes d'enregistrement des caméras de surveillance afin de reconstituer la chronologie des évènements ; prendre la mesure du rôle et de l'organisation des services de conservation et de surveillance du musée ; être dans une écoute bienveillante auprès des personnels présents lors du vol qui pour certains ont vécu cet événement comme un traumatisme…

Quels constats en avez-vous tirés ?

La mission IGAC, étayée par les deux experts de la DIRI, s'est montrée capable de remplir ses engagements en livrant dans le délai un rapport documenté. Elle a mis en évidence plusieurs vulnérabilités au sein de l'établissement : la sous-estimation du risque de vol d'œuvres ; l'insuffisance et la vétusté des équipement ; l'absence d'une politique globale de sûreté. Elle a débouché sur des recommandations concrètes pour l'établissement et les services du ministère en charge de sa tutelle. Elle a permis à la ministre et à la présidente de l'établissement d'annoncer très rapidement des mesures à même de renforcer la sûreté de l'établissement et de ses œuvres.

La mission d'inspection santé et sécurité au travail (MISST)

Les inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) sont rattachés fonctionnellement à l'Inspection générale des affaires culturelles depuis 2004. Ce rattachement permet de préserver leur indépendance, l'objectivité de leurs constats et de favoriser l'effectivité de leurs recommandations.

Conformément à la circulaire du 10 avril 2015 de la direction générale de l'administration et de la fonction publique dénommée « guide juridique » prise en application de ce décret.

Les ISST exercent leurs missions dans le cadre défini par le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment celle de contrôler les conditions d'application des règles des livres I à V de la quatrième partie du Code du travail. Ils assurent d'une part, une mission de conseil et d'expertise en appui aux chefs de service et aux assistants et conseillers de prévention dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur démarche de prévention et, d'autre part, une mission d'animation (information, conseil, formation) des acteurs de la prévention.

Rémi Tomaszewski, inspecteur général des affaires culturelles, est responsable de la mission permanente de coordination des ISST.

La mission d'inspection santé et sécurité au travail (MISST) du ministère de la culture, est composée de cinq inspectrices et inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) : Florence Bourgueil, Eric Dechaux, Patrice Ducher, Agnès Lebret et Vincent Tiffoche.

La MISST est rattachée à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) en vertu d'un arrêté du 20 décembre 2004 pris en application du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié. Ce rattachement fonctionnel vise à garantir le principe général d'indépendance des inspecteurs, l'objectivité de leurs constats et à favoriser l'effectivité de leurs recommandations conformément au décret précité et à la circulaire du 10 avril 2015 de la direction générale de l'administration et de la fonction publique dénommée « guide juridique » prise en application de ce décret.

Le guide juridique donne les précisions suivantes sur les « missions des inspections générales» :
• un rôle d'impulsion et de coordination dans la mise en œuvre de la fonction contrôle et conseil des inspecteurs santé et sécurité au travail au sein de leur administration ;
• le cas échéant, avoir une fonction de conciliation ou de médiation portant sur tout litige ayant trait à l'exercice des missions des inspecteurs santé et sécurité au travail, la décision finale appartenant le cas échéant, en dernier ressort, à l'autorité ministérielle ou au directeur de l'établissement public.

La MISST est placée sous l'autorité hiérarchique du chef du service de l'IGAC et encadrée au quotidien par un inspecteur général des affaires culturelles chargé de la mission permanente de coordination des ISST conformément aux dispositions du guide juridique. Ce dernier anime des réunions d'échanges périodiques sur leurs activités contribuant au partage d'expérience au suivi des interventions. Il siège par ailleurs à la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail au niveau ministériel où est présenté chaque automne un bilan annuel de la MISST.
L'année 2025 a constitué pour la MISST une année de consolidation à la suite des années 2023 et 2024 qui ont connu d'importants changements dans l'organisation de la santé et de la sécurité au travail. Des modifications réglementaires sont intervenues, notamment la mise en place progressive à partir du 1er janvier 2023, des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail, en application de la loi de transformation publique et du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020. Parallèlement, les périmètres d'intervention des ISST avaient été modifiés en avril 2023 pour intégrer une plus grande diversité de structures dans le périmètre de chaque inspecteur : administration centrale et services à compétence nationale, directions régionales des affaires culturelles, opérateurs du ministère (musées, établissements d'enseignements supérieur, etc.). Le champ d'activité de la MISST couvre l'ensemble des services centraux et déconcentrés ainsi que les établissements publics administratifs sous tutelle du

ministère de la Culture. Font cependant exception, d'une part, le centre des monuments nationaux (CMN) et le centre national d'art et de culture-Georges Pompidou (CNAC-GP) - bibliothèque publique d'information (BPI) qui disposent d'un ISST internalisé, et, d'autre part, l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) qui a fait le choix de missionner un ISST relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur qui exerce une tutelle conjointe avec le ministère de la culture sur cet établissement.

En 2025, la MISST a produit 15 rapports d'inspections santé et sécurité au travail à la suite de contrôles effectués sur place et sur pièces, à raison de 3 rapports par inspecteur, à comparer à 14 rapports réalisés en 2024 et 9 rapports en 2023.

Ces 15 rapports se décomposent en :

-5 rapports relatifs à des contrôles effectués au sein de directions régionales qui ont concerné 4 unités départementales d'architecture et du patrimoine :

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes : UDAP de l'Ardèche (07) et service de la conservation de la grotte Chauvet et des grottes ornées de l'Ardèche à Vallon-Pont-d'Arc ;
DRAC Bretagne ;
DRAC Occitanie : UDAP des Pyrénées-Orientales (66) ;
DRAC Pays-de-Loire : UDAP du Maine-et-Loire (49) ;
DRAC Provence Côte-d'Azur : UDAP des Hautes-Alpes (05).

- 2 rapports relatifs à des services à compétence nationale :
Musées de Cluny- Musée national du Moyen-Âge ;
Musées d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye, Blockhaus.

- 2 rapports relatifs à des établissements publics administratifs :
Bibliothèque nationale de France, site Richelieu ;
Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie-Valéry Giscard d'Estaing.
- 6 rapports relatifs à des écoles de l'enseignement supérieur culture :

École du Louvre ;
École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand ;
École nationale supérieure d'architecture de Marseille :
École nationale supérieure d'architecture de Montpellier ;
École nationale supérieure d'architecture de Nantes ;
École nationale supérieur d'architecture de Normandie.

Outre les contrôles règlementaires qui donnent lieu à des rapports, les ISST apportent leur contribution au dialogue social en participant régulièrement aux CSA et aux formations spécialisées des services et des établissements dans leur périmètre d'intervention, soit en se déplaçant dans ces différentes structures, soit par visioconférence.
Les ISST contribuent également à des travaux internes réalisés au sein de la MISST. Après avoir conduit une réflexion en 2023 sur les documents uniques de prévention d'évaluation des risques professionnels, puis en 2024 sur les types de missions des inspecteurs pouvant donner lieu à un rapport écrit, la MISST a mis en place en 2025 un groupe de travail interne relatif aux registres de santé et sécurité au travail.

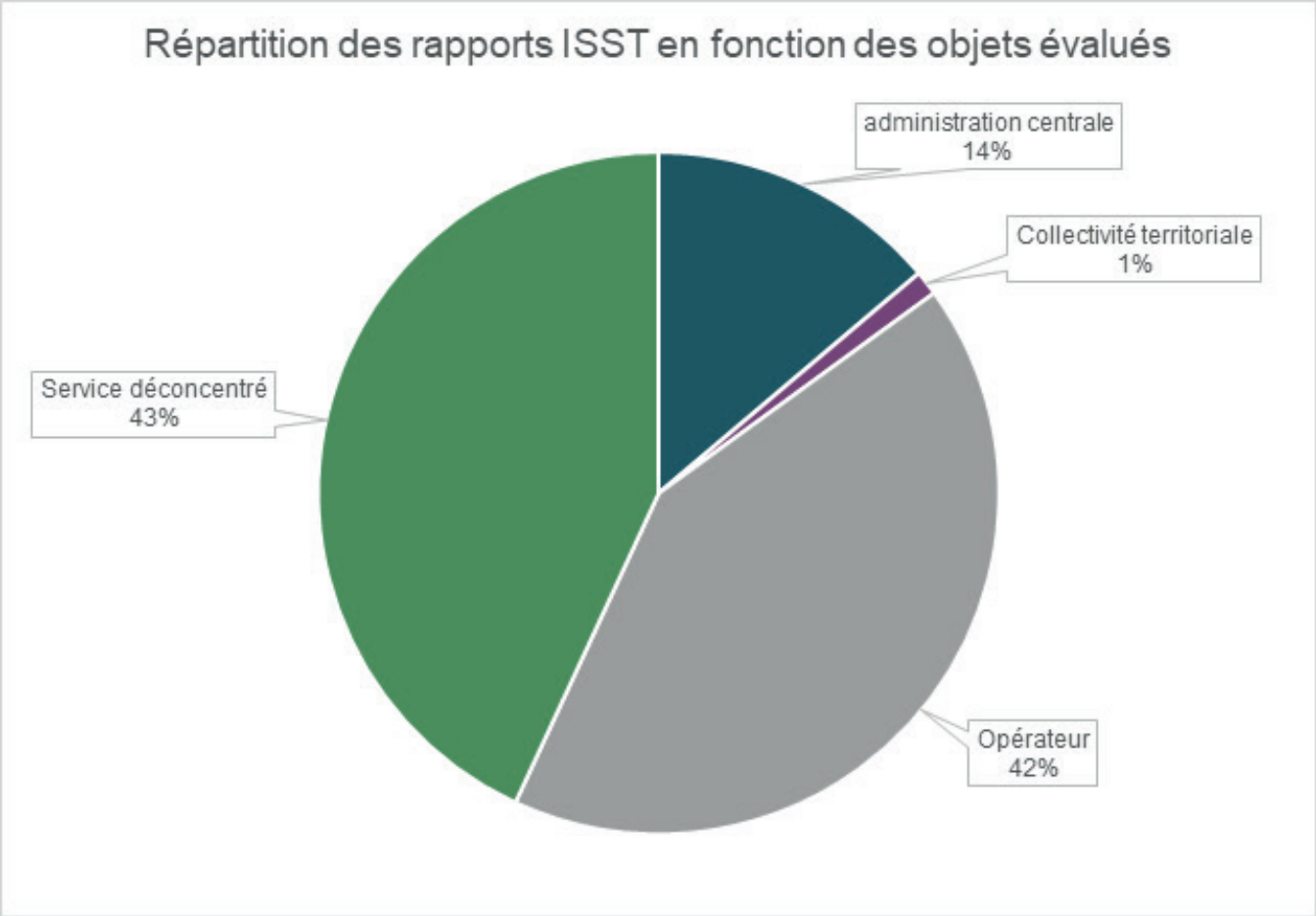

Evolution au fil des ans du nombre de rapports ISST

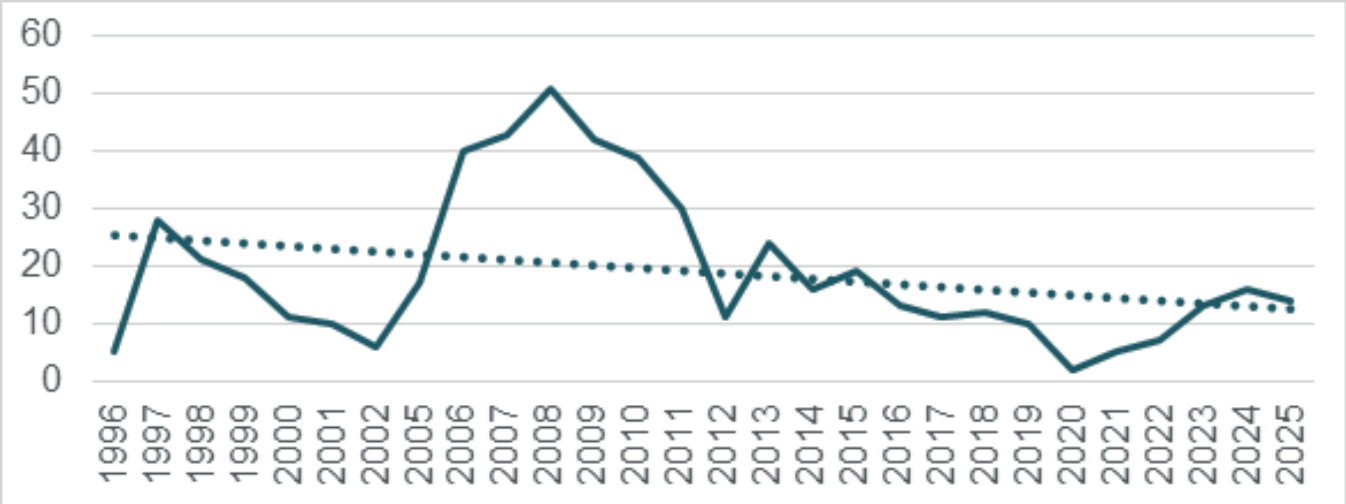

Moyenne de rapports écrits par an par décennie	
1996-2005	15
2005-2015	30
2015-2025	11

Interview

Rémi Tomaszewski, inspecteur général des affaires culturelles, responsable de la mission permanente de coordinnation des ISST.

Quel est le rôle de la MISST ?

Le rôle de la MISST doit être considéré à l'aulne de son rattachement à l'IGAC. L'arrêté conjoint du ministre de la Culture et de la communication et du ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'État a été signé le 20 décembre 2004. Cette avancée règlementaire visait à garantir « l'indépendance et l'objectivité des missions d'inspection » santé et sécurité au travail, tout en faisant bénéficier les inspecteurs d' « une mission d'animation et de coordination dans la mise en œuvre de leur fonction de conseil et de contrôle » dans ces domaines. Vingt ans plus tard, ces principes restent toujours d'actualité et permettent de résumer le rôle de la MISST.

Quel bilan pour l'année 2024 ?

2025 a constitué une année charnière pour la MISST en renforçant l'enrichissement évident qu'elle apporte dans l'appréhension des missions d'inspection générale. Cette émulation s'est traduite par le dialogue constant entre membres du service de l'IGAC, l'articulation sur certaines missions d'inspection santé et sécurité au travail et d'inspection générale, notamment autour des écoles nationales supérieures d'architecture ou les UDAP dans les directions régionales des affaires culturelles. La MISST contribue ainsi au sien de l'IGAC à la réflexion collective sur les problématiques liées aux conditions de travail, contribuant ainsi à consolider les constats et recommandations des inspecteurs dans leur ensemble.

Quelles perspectives pour 2025 ?

La MISST s'est dotée d'orientations stratégiques ambitieuses depuis 2023 autour des axes suivants :
- renforcer son action et son impact au sein de l'IGAC,
- accentuer son positionnement dans l'écosystème de la prévention au sein du ministère de la Culture
- et contribuer à assurer la santé et la sécurité au travail à l'heure du changement climatique.

Ils ont permis de fructueux échanges avec le réseau des conseillers de prévention et les assistants de prévention du ministère de la culture lors de la réunion annuelle du 23 septembre 2025 organisé par la bureau de la santé, de la sécurité au travail au service du ressources humaines du ministère.

Ces axes seront poursuivis en 2026 avec une attention particulière portée à l'impact sur les questions de santé et de sécurité au travail de la transition écologique et de l'intelligence artificielle.

La mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

Comme le prévoit l'article 2 du décret n° 2022-1677 du 27 décembre 2022, les missions d'audit sont une des missions de l'inspection générale des affaires culturelles.

La MMAI est donc en toute logique rattachée à l'Inspection générale. Elle est placée sous l'autorité du Chef du service de l'IGAC, qui est le responsable ministériel de l'audit interne. Elle est constituée de deux auditeurs et d'un superviseur, Erol Ok, Inspecteur général des affaires culturelles et responsable délégué de la MMAI depuis novembre 2025.

Le rattachement de la MMAI à l'IGAC est destiné à garantir l'indépendance de son activité, conformément au décret du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'État qui rappelle que « l'au¬dit interne est une activité exercée de manière indépendante et objective, qui donne à chaque ministre une assurance sur le degré de maîtrise de ses opéra¬tions et lui apporte ses conseils pour l'améliorer. L'audit interne s'assure ainsi que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces et proportionnés aux risques. »

Interview

Erol OK, inspecteur général des affaires culturelles, responsable délégué de la MMAI Culture.

Erol Ok, vous êtes le responsable délégué de la MMAI, donc le superviseur des auditeurs internes. Quel est votre rôle ?

Le superviseur intervient à tous les stades de la mission mais ne participe pas aux travaux d'audit.
Mon rôle est de fournir des orientations aux auditeurs internes tout au long de la mission, et de veiller en particulier à la solidité et à la fiabilité de leurs conclusions. Je dois aussi m'assurer que la mission est conduite conformément aux normes, et que le rapport définitif est non seulement exact et objectif, mais aussi opérationnel, c'est-à- dire tout à la fois clair, concis, constructif et réalisé dans les délais fixés.

Quels sont les enjeux et objectifs de l'audit interne ?

L'audit interne peut questionner l'efficacité et l'efficience, en particulier sous l'angle de l'évaluation du dispositif de gouvernance, de pilotage, de contrôle interne et de maîtrise des risques portant sur les processus de l'organisation auditée.
Il est fortement lié au contrôle interne puisqu'il vient l'évaluer. Rappelons que le contrôle interne est un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, permettant d'assurer l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation et l'efficacité et l'efficience des opérations et des projets.
L'audit interne s'appuie sur les risques identifiés et analyse les actions et mesures prises pour les maitriser et atteindre les objectifs : c'est à la fois un pilier stratégique et un levier de performance de l'action publique.

Le cadre et la mise en œuvre des normes de l'audit interne permettent d'apporter l'assurance pour toutes les parties prenantes d'une analyse objective, efficace et étayée. C'est donc aussi un outil d'aide à la décision pour le ministère.

La MMAI exerce son activité sur la base d'un programme pluriannuel de missions d'audit interne, établi par le comité ministériel d'audit interne (CMAI) que préside la Ministre de la Culture. Ce programme est établi en fonction des risques identifiés par les services dans des cartographies des risques validées par le comité de maitrise des risques du ministère, présidé par le secrétaire général. Ces risques sont de tous types : politiques, stratégiques, financiers, RH, juridiques, sécuritaires, réputationnels...

Le périmètre du pilotage de la maîtrise des risques recouvre celui du secrétariat général placé sous l'autorité de la ministre et peut s'étendre à ceux des opérateurs ou autres organismes rattachés au ministère qui contribuent, pour tout ou partie, à la mise en œuvre d'une politique publique (article 1er du décret n° 2022-634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'Etat).

Comment se déroule une mission d'audit ?

Une mission est traditionnellement organisée en trois phases :
- une première phase dédiée à la planification de la mission avec la lettre de mission, une phase de prise de connaissance et une lettre de cadrage permettant de pré¬ciser les

points qui seront particulièrement investigués, ainsi que le périmètre d'étude ;
- une deuxième phase correspondant à la réalisation de la mission : réunion d'ouverture, puis investiga¬tions comprenant des entretiens, la collecte et l'analyse de données et de documents ; réunion de partage des constats et des recommandations ;
- une dernière phase relative à la communication des résultats : rédaction du rapport provisoire, phase contradictoire et plan d'action élaboré par l'entité auditée et examinée par la MMAI, remise du rapport définitif.

La mise en œuvre du plan d'action fait ensuite l'objet d'un suivi dont il est rendu compte en CMAI.

Quelles sont les perspectives 2026 ?

Rappelons qu'en 2025, la MMAI a principalement consacré son activité à la réalisation des audits internes sur l'utilisation des fonds européens « Facilité pour la reprise et la résilience » pour le financement du Plan national de relance et de résilience, en particulier sur le soutien aux sites patrimoniaux dans les territoires et la valorisation des métiers d'art et des savoir-faire, avec un audit « Plan Cathédrales et monuments historiques nationaux ». Deux autres audits de ce type (« Monuments appartenant aux autorités locales et à des propriétaires privés », « Nombre d'écoles d'art et d'architecture rénovées ») sont encore prévus en 2026.

La programmation 2026/2027 sera validée au prochain CMAI de début d'année 2026. Nous serons évidemment attentifs aux enjeux et objectifs prioritaires du ministère. Nous veillerons autant que possible à bien articuler les sujets d'audit interne avec la programmation générale de l'IGAC : de nombreux sujets peuvent s'avérer complémentaires et nourrir ainsi mutuellement les préconisations. Avec nos collèges de la Mission du contrôle interne et de la maitrise des risques, nous représentons le ministère au sein du Comité interministériel du contrôle et de l'audit interne (CICAI) qui une enceinte collaborative d'harmonisation et de professionnalisation des réseaux du contrôle et de l'audit internes au sein de l'Etat.
L'équipe d'audit interne est présente et active dans les différents groupes de travail Partager les bonnes pratiques et construire un ensemble relativement homogène pour l'Etat et prenant en compte les spécificités de chaque ministère nous parait essentiel.
Par ailleurs son rôle est d'identifier des risques interministériels et de programmer des audits interministériels ciblés confiés à un ou plusieurs services d'audits ministériels.

Programme de travail des membres de l'IGAC en 2025 par domaines

Territoires et culture	
Cartographie des statistiques culturelles	**P. CHANTEPIE** **D.E.P.S.**
Mission d'évaluation et de prospective sur l'intervention du ministère de la culture à Saint-Barthélémy et Saint-Martin	**S. TARSOT-GILLERY** **P. MIGNEREY (DIRI)**
Mission prospective concernant le schéma directeur immobilier, le modèle économique et le projet culturel et scientifique de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI)	**A. BUTLEN ; B.-P. GALEY** **F. HURARD; C. BERTHAUD (IGF)** **P. CALLEC (IGF)** **P. GREGOIRE-MARCHAD (IGF)** **E.-P. GALLIE (IGESR)** **David AYMONIN (IGESR)**
Mission d'évaluation du fonds d'innovation territorial (FIT)	**G. AMSELLEM** **C. DUPRAZ**
Mission d'évaluation de la contractualisation territoriale en matière culturelle	**G. AMSELLEM** **M. LAPLACE**
Patrimoines	
Mission d'évaluation du projet de rapprochement entre le CMN et la RMN-GP	**I. MARECHAL** **D. BLIN**
Mission diagnostic sur le domaine national de Rambouillet	**H. PELOSSE (IGF) ; F. VEAU (IGF) ; O. SCHWERER (IGF) ; S. TARSOT-GILLERY**
Mission flash au sein de l'établissement public des musées Jean-Jacques Henner et Gustave Moreau	**D.BLIN** **E. OK**
Mission prospective sur le rapprochement entre la Fondation Angladon et le musée d'Orsay	**G. AMSELLEM**
Mission d'appui auprès de Monsieur le Député Christophe Marion sur la mission de sécurisation des établissements culturels conservant des collections publiques d'une sensibilité ou valeur particulière	**A. MAGNIEN** **C. DUPRAZ**
Mission diagnostic de la Cité de l'architecture et du Patrimoine (CAPA)	**B.-P. GALEY** **P-E. HEN**
Mission prospective sur les conservateurs des antiquités et objets d'art et la politique de conservation des objets mobiliers	**D. BLIN** **M. LAPLACE**
Mission d'évaluation de la mise en œuvre du rapport sur la sécurité des acquisitions des musées nationaux	**A-M. PRÉAUT** **D. LIOT (DIRI)**
Mission d'étude du National Trust	**A-M. PREAUT**
Mission d'évaluation de l'organisation de l'établissement du musée des arts décoratifs (volet II)	**C. RUGGERI** **M. BURDIN**
Mission diagnostic sur l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	**G. AMSELLEM** **I. MARECHAL**
Enquête administrative sur le vol survenu au musée du Louvre le 19 octobre 2025	**N.CORBIN ; G.AMSELLEM** **P. BELIN; M. LAPLACE** **B. MUNIN; B. SAUNIER (DIRI)** **G. TUBIANA (MISA)**

Création artistique	
Mission prospective sur l'avenir de la création artistique	**C. RUGGERI** **P. CHANTEPIE** **P. OUDART (ICA)** **M. IDIR (ICA)**
Mission flash portant sur le CNSMDL	**M. LAPLACE** **E. OK**
Mission d'intérim à la direction de la SSAA	**E. BENSIMON-WEILLER**
Mission d'évaluation sur les modèles économiques des opérateurs du spectacle vivant	**P. NICOLAS ; N. ORSINI ; B. PAUMIER ; L. MCKENNA ; M. BODELET**
Mission d'évaluation du fonds régional d'art contemporain (FRAC) Grand Large – Hauts-de-France	**B. MUNIN** **J. BAYLE (ICA)**
Mission d'intérim à la direction de l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	**A-M. LE GUÉVEL**
Mission d'audit de la Villa Noailles	**A-M. LE GUÉVEL** **J. BAYLE (ICA)**
Transmission	
Mission d'appui SAS Pass Culture	**E. OK** **P. GALAIS (IGESR)** **E. GROSS (IGESR)**
Mission d'évaluation de l'offre d'enseignement supérieur : les pôles supérieurs dans le champ du SV	**P. NICOLAS** **S. GUIDONI**
Mission sur l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des labels égalité et diversité au sein des services du ministère et des opérateurs sous sa tutelle	**L. CASSEGRAIN** **A.-M. PREAUT**
Mission d'évaluation de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 (accès des personnes en situation de handicap)	**L. CASSEGRAIN** **P-E. HEN**
Mission d'évaluation des dispositifs nationaux et des actions des ESC en matière d'insertion professionnelle des jeunes diplômés	**P. BELIN** **R. TOMASZEWSKI**
Mission d'évaluation de la mise en œuvre territoriale de l'enseignement artistique spécialisé	**D. GUERIN** **P.-E. HEN**
Mission diagnostic des écoles nationales et territoriales d'art et de design ainsi que des classes et ateliers publics préparatoires à l'entrée dans ces écoles	**A-M. LE GUÉVEL** **R. TOMASZEWSKI**
Mission d'intérim à la direction de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris	**A. MAGNIEN**
Mission diagnostic sur l'organisation et le fonctionnement administratif de l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie	**P. NICOLAS** **A. BUTLEN**

Organisation du ministère de la Culture	
Mission diagnostic et de recommandations sur l'opportunité et les modalités d'un rapprochement de la DGLFLF et de la DGMIC	**M. DROUET** **M. LAPLACE**
Mission d'évaluation de l'action sociale menée au ministère de la Culture	**E. HAMELIN** **S. TARSOT-GILLERY**
Mission diagnoctic de la DRAC Pays de la Loire	**I. MARÉCHAL** **N. SULTAN**
Mission diagnoctic de la DRAC Guadeloupe	**D. GUERIN**
Mission diagnoctic de la DRAC Grand-Est	**P. BELIN** **S. GUIDONI**
Mission diagnostic relative à l'évolution de l'emploi au sein du ministère de la Culture	**C. DUPRAZ** **C. RUGGERI** **L. CASSEGRAIN**
Enquête administrative au sein d'un service déconcentré	**B-P. GALEY** **I. MARÉCHAL**
Enquête administrative agent	**P. CHANTEPIE** **A. MAGNIEN**
Enquête administrative au sein d'un SCN	**P. BELIN** **A.-M. PREAUT**
Mission d'appui au SG sur l'organisation du ministère de la Culture en matière d'Enseignement supérieur recherche Culture	**F. HURARD**

Médias	
Mission diagnostic sur la Bibliothèque Publique d'Information (BPI)	**I. MARECHAL** **S. GUIDONI** **R. AVUCCI**
Mission d'évaluation sur l'accessibilité et l'adaptation du livre pour les personnes empêchées de lire	**L. CAILLOT (IGAS)** **M. BURDIN**
Mission d'appui au directeur du livre et de la lecture pour les états généraux de la lecture jeunesse	**A. MAGNIEN**
Mission d'appui à monsieur Etienne Pfister pour les états généraux de l'information	**P. CHANTEPIE**
Mission IGF, IGA, IGJ, IGAC sur l'évaluation des dispositifs publics existants en matière de prévention et de répression contre la diffusion en ligne de contenus illicites ou préjudiciables et recommandations	**M. BURDIN**

Liste des rapports de l'IGAC publiés entre 2012 et 2025

Les rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles mis en ligne sur le site du ministère (culture.gouv.fr) ainsi que la Charte méthodologique des missions interministérielles conjointes, signée en octobre 2018, y figurent à la rubrique « Documentation/rapports/ rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles » :

https://www.culture.gouv.fr/rapports-igac

Politiques culturelles

- Cartographie des statistiques culturelles (2025)

- L'accessibilité des personnes en situation de handicap eux lieux culturels relevant ou labellisés par l'Etat (2025)

- L'évaluation des Micro-Folies (2025)

- L'action des labels de la création dans les zones rurales (2024)

- Mission diagnostic sur le fonds accessibilité (2024)

- L'action du ministère de la Culture en direction des habitants des territoires ruraux (2024)

- L'action du ministère de la Culture dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) (2024)

- Les impats de la part individuelle du pass Culture (2024)

- La mobilité pour l'accès à la culture en milieu rural (2024)

- L'ingénierie culturelle en milieu rural : pour un savoir-faire mieux partagé au service de la culture dans les territoires (2024)

- Les offres innovantes des opérateurs culturels durant la pandémie : retour d'expérience 2020-2021 (2022)

- Évaluation du dispositif expérimental « École et cinéma-maternelle » (mission interministérielle IGÉSR-IGAC, 2021)

- Mission référent festivals : quelques enseignements sur la situation des festivals (2020)

- Les opéras nationaux en région. État des lieux et scénarios d'évolution (2020)

- Mission relative à l'étude des dispositifs d'intervention culturelle et à leur adaptation à la diversité des territoires (2019)

- Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle (2017)

- Évaluation de politique publique – Le soutien à l'économie du livre et du cinéma en régions (mission interministérielle (IGF-IGAC, 2017)

- L'accessibilité dans le champ du spectacle vivant (2016)

- Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap – réalités observées et perspectives (mission interministérielle IGAS-IGAENR-IGAC, 2016)

- Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région Phase 1 (2014)

- Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région Phase 2 (2014)

- Bilan de la décentralisation de l'Inventaire général du patrimoine culturel (mission interministérielle IGA-IGAC, 2015)

- Consultation sur l'éducation artistique et culturelle – « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture » (2013)

- Les agences régionales, un atout pour le spectacle vivant (2012)

- État des lieux des dispositifs d'éducation artistique et culturelle (mission interministérielle IGAENR-IGAC, 2012)

- Rapport sur la culture statistique des Français : constats, enjeux et perspectives (2023)

Droit et économie de la culture

- Le fonds d'innovation territorial (2025)

- L'évaluation des contractualisations culturelles territoriales (2025)

- Les réductions d'impôts « Malraux » et « Denormandie dans l'ancien » (2024)

- Rapport du sénateur Julien Bargeton relatif à la stratégie de financement de filière musicale en France (2023)

- Rapport du Gouvernement au Parlement sur la rémunération pour copie privée (2022)
- Les libraires et disquaires au défi de la vente à distance (2021)

- Rapport d'André Gauron, Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, sur la situation des intermittents du spectacle à l'issue de l'année blanche (avec l'appui de l'IGAC, 2021)

- Rapport sur l'évaluation des divers crédits d'impôts gérés par le Ministère de la Culture (mission interministérielle IGAC-IGF, 2018)

- La promotion en France des créateurs et des auteurs issus des mondes francophones (2018)

- Évaluation de la politique de développement des ressources propres des organismes culturels de l'État (mission interministérielle IGF-IGAC, 2015)

- Instauration d'un droit de propriété littéraire et artistique pour les producteurs de spectacle vivant (2014)

- L'apport de la culture à l'économie en France (mission interministérielle IGAC-IGF, 2013)

- La diffusion transfrontalière des œuvres adaptées en formats accessibles aux personnes empêchées de lire (2013)

- Exception handicap au droit d'auteur et développement de l'offre de publications accessibles à l'ère numérique (2013)

- L'unification des organismes de sécurité sociale des artistes-auteurs et la consolidation du régime (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2013)

- Les fondations à vocation culturelle (2011)

Architecture

- Évaluation des impacts de la réforme du calcul de la surface de plancher sur le seuil dispensant du recours obligatoire à un architecte (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2013)

- La place du corps des architectes et urbanistes de l'État dans les services de l'État (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2013)

- Évaluation de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine (2012)

Patrimoines

- Mission-diagnostic sur le domaine national de Chambord (2024)

- La modernisation de la notion fiscale d'ouverture au public pour les propriétaires privés de monuments historiques (mission conjointe IGF-IGAC 2020)

- Rapport de Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, réalisé avec l'appui de l'IGAC, sur la restitution du patrimoine culturel africain – vers une nouvelle éthique relationnelle : (2018)

- Préfiguration d'un contrat partenarial d'intérêt national pour le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2016)

- Le laboratoire de recherche des monuments historiques (2016)

- Les conséquences de l'inscription des professionnels de la restauration

du patrimoine dans la liste des métiers d'art (2016)

- Évaluation des stages techniques internationaux des archives et des conférences internationales supérieures d'archivistique (2015)
- Évaluation de la formule de gestion en EPCC des structures muséales en partenariat État-Collectivités locales (2014)

- Mont-Saint-Michel : quelle gouvernance après 2015 ? (mission interministérielle IGA-CGEDD-IGAC-IGF, 2014)

- Missions, statuts et financements des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement CAUE (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2014)

- Mission d'étude sur les conditions de recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine (2014)

- Évaluation de l'association Maison des cultures du monde (2014)

- Le patrimoine équestre de la région Basse-Normandie (2015)

- Mission d'appui à l'évaluation MAP de la réforme de la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des monuments historiques (mission interministérielle IGAC-IGF, 2013)

- Le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel (mission interministérielle IGA-CGEDD-IGAC-IGF, 2013)

-La situation sociale du domaine national de Saint--Cloud (2013)

Création artistique

- Le système d'aide de l'association pour le soutien du théâtre privé (2024)

- Etat des lieux des résidences pour les artistes et les professionnels de la culture étrangers en France (2024)

- La captation de spectacles vivants (2022)

- Mission prospective sur les Fonds régionaux d'art contemporain (2021)

- Chaillot – Théâtre national de la danse (2020)

- Évaluation de politique publique concernant le dispositif d'entrepreneur de spectacles vivants (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2016)

- Le théâtre d'Orléans : un seul lieu, une seule stratégie ? (2015)

- Évaluation du dispositif pour la création artistique multimédia - DICRéAM (2015)

- Bilan de l'association les Allumés du jazz (2013)

Livre et langue française

- Implication du ministère de la Culture dans la lutte contre l'illettrisme (2024)

- Le plurilinguisme dans les établissements publics du ministère de la Culture (2022)

- Évaluation de la contribution des associations soutenues par le ministère de la Culture et le ministère de l'éducation nationale au développement du goût du livre et de la lecture chez les jeunes publics (mission interministérielle IGÉSR-IGAC, 2021)

- Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain (mission confiée à Erik Orsenna, avec l'appui de Noël Corbin, IGAC, 2018)

- Évaluation de l'Office public de la langue basque (mission interministérielle IGA-IGEN-IGAC 2016)

- Le programme PLUS de soutien à l'exportation du livre universitaire français dans les pays francophones du Sud (2016)

- Bilan de l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (2014)

- Rapport interministériel sur la librairie et l'accès aux livres dans les DOM (mission interministérielle IGA-IGAC, 2014)

- Le soutien aux entreprises de librairie (2013)

- La librairie indépendante et l'enjeu du commerce électronique (2012)

Cinéma

- Rapport de Dominique Boutonnat, avec l'appui de l'IGF et de l'IGAC, sur le financement privé de la production et de la distribution cinématographiques et audiovisuelles (2018)

- Financement de la projection numérique en salle de cinéma (mission interministérielle IGF-IGAC, 2017)

- Le projet de création d'une cinémathèque du documentaire (2015)

- Mission d'expertise sur l'extension aux DOM des dispositifs de soutien au cinéma du CNC (mission interministérielle IGA-IGAC, 2013)

- Pour un repérage des films audio-décrits et sous-titrés (2012)

Médias

- Bilan de l'aide aux autrices et aux auteurs d'audio à la demande (2025)

- Contribution et régulation de la publicité pour une consommation plus durable (mission interministérielle IGF-IGEDD-IGAC 2025)

- La distribution de la presse imprimée (2024)

- Le documentaire et ses acteurs à l'heure des boulversements de l'audiovisuel (2023)

- La concentration dans le secteur des médias à l'ère numérique : de la réglementation à la régulation (mission interministérielle IGF–IGAC 2022)

- Réforme du financement de l'audiovisuel public (mission interministérielle IGF–IGAC 2022)
- Synthèse du rapport de la mission relative à la responsabilité environnementale de la presse imprimée (mission conjointe CGEDD–IGAC, 2021)

- L'écosystème de l'audio à la demande («podcasts») : enjeux de souveraineté, de régulation et de soutien à la création audionumérique (2020)

- Rapport d'Emmanuel Hoog, réalisé avec l'appui de l'IGAC : Confiance et liberté – Vers la création d'une instance d'autorégulation et de médiation de l'information (2019)

- Mission de suivi du plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique (mission interministérielle IGAENR-IGB-IGAC 2018)

- La réforme de l'aide au portage de la presse – synthèse des propositions (mission interministérielle IGF-IGAC, 2017)

- Le recours à l'intermittence à France Télévisions et Radio France (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2017)

- Rapport de David Assouline, réalisé avec l'appui de l'IGAC : Le sport à la télévision en France-pour l'accès du plus grand nombre, pour la

diversité des pratiques et des disciplines exposées (2016)

- rapport de Serge Bardy et Gérard Miquel, réalisé avec l'appui de l'IGAC, sur l'extension de la REP papier à la presse (2016)

- Le soutien au développement de la presse française à l'étranger (2015)

- La situation sociale des vendeurs-colporteurs de presse (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2014)

- Bilan de l'opération « Mon journal offert » (2012)

Enseignement supérieur

- L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur culture (2025)

- Le paysage des établissements supérieurs dans le spectacle vivant (2025)

- Les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les écoles nationales supérieures d'architecture (mission interministérielle IGÉSR-IGAC 2022)

- La réforme des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) de 2018 - Bilan d'étape (2021)
- Les incidences de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les établissements d'enseignement supérieur culture (2020)

- L'enseignement supérieur culture face aux regroupements universitaires et aux politiques de site (mission interministérielle IGAENR-IGAC 2018)

- Évaluation du programme Erasmus+ dans les écoles nationales supérieures du Ministère de la Culture et contribution à l'élaboration d'un « Erasmus de la culture » (2018)

- Évaluation de l'École européenne supérieure de l'image - EESI (2015)

- Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles d'architecture (mission interministérielle IGAENR-IGAC, 2014)

- Évaluation de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur du Ministère de la Culture et de la communication pour les étudiants des pays d'Asie (2013)

- Audit et évaluation de la FEMIS (2013

- La mise en œuvre de la VAE par les établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de la Culture et de la communication

(2012)
- Évaluation des recettes tirées de la taxe d'apprentissage par les établissements d'enseignement supérieur culture (2012)

Administration

- Mission sur l'organisation de la fonction numérique en services déconcentrés (2024)

- Revue des missions, de l'organisation et des moyens des services déconcentrés du Ministère de la Culture (mission interministérielle IGF-IGA- IGAC 2018)

- Évaluation de la délégation de compétences de l'État au Conseil régional de Bretagne (2018)

- Évaluation thématique de l'action des DRAC (2017)

- La réorganisation des DRAC (2016)

- Les besoins de développement des Archives nationales sur le quadrilatère Rohan-Soubise- Propositions de répartition des espaces et d'attribution des moyens (2013)

- Étude sur la réorganisation de la fonction communication (2012)

- Répertoire des rapports traitant des Outre-mer 2010-2012 (2012)

Rapports d'activité de l'IGAC de 2011 à 2025

Annexes

Organigramme

Trombinoscope

Glossaire

Décret n°2003-729 du 1er août 2003 modifié portant organisation de l'Inspection générale des affaires culturelles

Organigramme

Chef du service
Noël **CORBIN**, 579 78

Secrétaire général
Bertrand **MUNIN**, 588 40

Chef de cabinet
Guillaume **TURBIAK**, 578 09

Responsable délégué de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI)
Erol **OK**, 577 40

Responsable parcours et formation de l'IGAC
Philippe **BELIN**, 581 73

Responsable de la mission permanente de coordination des inspecteurs santé et sécurité au travail (MISST)
Rémi **TOMASZEWSKI**, 574 60

Assistantes
Gwenaëlle **FONTES, 586 69**
Valérie **MAUSSION, 578 40**

Inspectrices générales et inspecteurs généraux des affaires culturelles

Guy **AMSELLEM**, 538 38
Philippe **BELIN**, 581 73
Laurence **CASSEGRAIN**, 575 73
Philippe **CHANTEPIE**, 581 20
Marc **DROUET**, 577 61
Catherine **DUPRAZ**, 583 73
Bertrand-Pierre **GALEY**, 580 71
Daniel **GUERIN**, 580 07
Emmanuel **HAMELIN**, 589 39
Paul-Eric **HEN**, 538 70
François **HURARD**, 580 96
Maryline **LAPLACE**, 587 78
Anne-Marie **LE GUÉVEL**, 577 25
Agnès **MAGNIEN**, 583 04
Isabelle **MARÉCHAL**, 538 56
Bertrand **MUNIN,** 588 40
Philippe **NICOLAS**, 580 54
Erol **OK**, 577 40
Catherine **RUGGERI**, 538 06
Sylviane **TARSOT-GILLERY**, 570 04
Rémi **TOMASZEWSKI**, 574 60

Inspectrices et inspecteurs des affaires culturelles

David **BLIN**, 583 92
Myriam **BURDIN**, 574 10
Anna **BUTLEN**, 538 52
Stéphanie **GUIDONI**, 581 96
Nicolas **ORSINI**, 581 93
Antoine-Marie **PREAUT**, 573 49

Inspectrices et inspecteurs santé-sécurité au travail (ISST)

Florence **BOURGUEIL,** 551 19
Eric **DECHAUX,** 582 49
Patrice **DUCHER,** 587 62
Agnès **LEBRET,** 574 05
Vincent **TIFFOCHE,** 574 08

Auditeurs internes

Hervé **DZIÉDZIC**, 573 39
Stéphanie **GUEZ**, 573 18

Mission permanente

Coordonnatrice de la mission « DRAC et territoires » de l'IGAC

Sylviane **TARSOT-GILLERY**, 570 04

Référents

Référent gestion de crise

Guillaume **TURBIAK**, 578 09

Conseillère juridique

Anna **BUTLEN,** 538 52

Haut fonctionnaire à la terminologie et à la langue française

Bertrand-Pierre **GALEY**, 580 71

Référente transition écologique

Stéphanie **GUIDONI**, 581 96

Référente handicap et lutte contre les VHSS

Florence **BOURGUEIL,** 551 19

Groupes d'experts

Coordonnatrice du groupe d'expertise sur la transition écologique

Stéphanie **GUIDONI**, 581 96

Coordonnateur du groupe d'expertise numérique et intelligence artificielle

Philippe **NICOLAS**, 580 54

Trombinoscope

NOËL CORBIN

Chef du service de l'Inspection générale des affaires culturelles

Titulaire d'une maîtrise de lettres modernes (1991). Vacataire puis contractuel à la délégation aux arts plastiques du ministère de la Culture (1991-1996). Élève de l'Institut régional d'administration de Lille, puis attaché d'administration au ministère des Finances (1997-1999). Ancien élève de l'École nationale d'administration (promotion René Cassin, 2001-2003). Administrateur civil à la direction du Budget (2003-2008). Directeur financier et juridique du musée du Louvre (2008-2011). Sous-directeur de la création artistique à la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris (2011-2013). Secrétaire général adjoint du ministère de la Culture (2013-2014). Directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris (2014-2017). Inspecteur général des affaires culturelles (2017-2019). Chargé de la préfiguration puis directeur de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (2020-2025). Chef du service de l'Inspection générale des affaires culturelles depuis mai 2025.

Tél. : 01 40 15 79 78 / 06 66 49 30 58

BERTRAND MUNIN

Secrétaire général de l'IGAC

Docteur en littérature française, diplômé de l'Université Lille 3, et ancien auditeur du cycle des chefs de projet de l'École de la modernisation de l'État (IGPDE). Chargé de cours à l'Université Lille 3 puis à l'Université de Valenciennes (2000-2002). Conseiller pour le théâtre à la Direction régionale des affaires culturelles de Lorraine (2003-2006), puis à la DRAC Rhône-Alpes (2006-2011). Directeur régional adjoint de la DRAC Rhône-Alpes (2011-2015). Sous-directeur de la diffusion artistique et des publics à la Direction générale de la création artistique (2016-2021). Adjoint au délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, sous-directeur de la participation à la vie culturelle (2021-2025). Inspecteur général des affaires culturelles (2025).

Tél. : 01 40 15 88 40 / 06 75 92 38 48

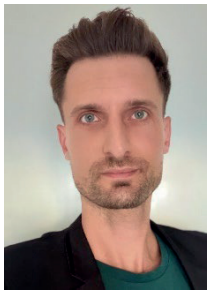

GUILLAUME TURBIAK

Chef de cabinet

Diplôme de premier cycle de l'Ecole du Louvre, master en Administration et Management publics de l'IPAG de Poitiers. Assistant de la déléguée permanente d'ICOM France (2016-2018) puis coordinateur des actions au Bouclier bleu France (2019-2020). Administrateur fonctionnel du campus numérique de l'Ecole du Louvre (2020), appui à la conseillère sociale du cabinet de Roselyne Bachelot (2020-2021) puis responsable du pôle mutualisé des relations sociales du secrétariat général (2022-2023).

Tél. : 01 40 15 78 09 / 06 32 29 62 21

Inspectrices générales et inspecteurs généraux en activité à l'IGAC

GUY AMSELLEM

École supérieure de commerce de Paris, IEP-Paris, École nationale d'administration. Conseiller au cabinet de Georges Kiejman, ministre délégué à la Communication (1991-1992). Directeur de cabinet de Marie-Noëlle Lienemann, ministre du Logement et du cadre de vie (1992-1993). Directeur général de l'Union centrale des arts décoratifs (1994-1998). Délégué aux arts plastiques (1998-2003). Commissaire général de l'année polonaise en France Nova Polska (2003-2005). Président de l'Espace de l'art concret de Mouans-Sartoux (2008-2011). Directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette (2010-2012). Président de la Cité de l'architecture et du patrimoine (2012-2017). Inspecteur général des affires culturelles (2018).

———

Tél. : 01 40 15 38 38

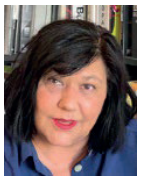

LAURENCE CASSEGRAIN

Maîtrise de lettres modernes. IEP-Paris. École nationale d'administration. Cheffe du département des monuments historiques et des jardins, puis adjointe du sous-directeur des monuments historiques à la Direction du patrimoine (1995-1999). Rapporteur au Conseil d'État (1999-2001). Sous-directrice de l'enseignement de l'architecture, de la formation et de la recherche architecturale, urbaine et paysagère à la Direction générale des patrimoines (2001-2011). Directrice de projet pour le Grand Paris (2011-2015). Chargée de l'accompagnement de la Fête nationale de la littérature jeunesse (2015). Directrice de projet pour le livre et la lecture à la Direction générale des médias et des industries culturelles (2015-2021). Inspectrice générales des affaires culturelles (2021).

———

Tél. : 01 40 15 87 18

PHILIPPE BELIN

Maîtrise de droit public, Lyon III. Attaché puis administrateur civil des services du Premier ministre. Sous-direction de l'audiovisuel, SJTI (1983-1986). Secrétaire général de la CADA (1987-1990). Secrétaire général de l'Institut Alfred-Fournier (1991-1998). Secrétaire général des CIRA (1999-2001). Chargé de mission « dématérialisation normative » au SGG (2002-2007). Conseiller puis directeur juridique de l'AFPA (2007-2013). Ministère de la Culture : sous-direc-teur, adjoint au directeur des arts plastiques (2013-2015) puis sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2015-2018) à la DGCA. Délégué ministériel à l'encadrement supérieur (2018-2022). Inspecteur général des affaires culturelles (2022).

———

Tél. : 01 40 15 81 73

PHILIPPE CHANTEPIE

EP-Paris. DEA de droit public. Chargé de mission pour les technologies et la société de l'information au Commissariat général au plan (1999-2000). Conseiller au cabinet de Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la communication (2000-2002). Chef du département des études, de la prospective et des statistiques (2005-2010). Chargé de mission stratégie et prospective au Secrétariat général (2010-2012). Chargé de mission d'inspection générale (2012-2014). Inspecteur général des affaires culturelles (2014).

———

Tél. : 01 40 15 81 20

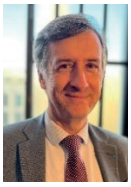

MARC DROUET

Administrateur de l'État (grade transitoire) ; ancien élève de l'École supérieure des inspecteurs de la police nationale, promotion Jacques Capela (1984-1985), et de l'École nationale d'administration, promotion René Char (1993-1995) ; a exercé diverses fonctions en administration centrale et en services déconcentrés au sein des ministères de l'Intérieur, de l'Économie et des Finances, de l'Écologie et de la Culture (1995-2016) ; directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France (2016-2020), puis d'Auvergne-Rhône-Alpes (2020-2025). inspecteur général des affaires culturelles (2025).

———

Tél. : 01 40 15 77 61

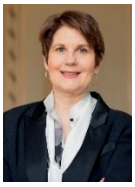

CATHERINE DUPRAZ

Maîtrise d'histoire médiévale de l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne. Institut national des études territoriales. Directrice du musée de la Marine de Loire. Conservatrice des antiquités et objets d'art à la direction régionale des affaires culturelles du Centre (2006). Directrice de la culture et de l'événementiel de la ville d'Orléans, puis directrice générale adjointe en charge de la vie culturelle et sportive (2009). Directrice de la culture de la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne (2013), puis de Grand Paris Sud (2019). Directrice générale adjointe chargée de la culture de Grand Paris Sud (2019-2021). Directrice générale des affaires culturelles de la ville de Bordeaux (2021-2025). Inspectrice générale des affaires culturelles (2025)

———

Tél. : 01 40 15 83 73

BERTRAND-PIERRE GALEY

École nationale d'administration. Ministère de la culture : direction des musées de France (1984-1986), direction de l'administration générale et de l'environnement culturel (1986-1988). Rapporteur au Conseil d'État (1988-1991). Délégué du Club Capitale Économique, Chambre de commerce et d'industrie de Paris (1991-1993). Conseiller technique au cabinet de Simone Veil, ministre des Affaires sociales, de la santé et de la ville (1993-1994) puis au cabinet de François Léotard, ministre de la Défense (1994-1995). Directeur de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (CMN) (1995-2000). Directeur général du Muséum national d'histoire naturelle (2002-2010). Directeur en charge de l'architecture (2010-2014). Inspecteur général des affaires culturelles (2014).

———

Tél. : 01 40 15 80 71

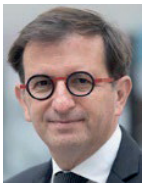

DANIEL GUERIN

Maîtrise en droit public et diplômé de l'ESSEC ; a participé à plusieurs cabinets ministériels de 1988 à 1993 puis de 1997 à 2000 ; cadre dirigeant de La Poste jusqu'en 2010 avant de rejoindre le Centre Georges-Pompidou comme directeur des ressources humaines ; conseiller social de la ministre de la Culture et de la Communication (2012-2013) ; inspecteur général des affaires culturelles depuis 2013 ; directeur général délégué de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) de 2016 à 2025.

———

Tél. : 01 40 15 80 07

EMMANUEL HAMELIN

École de commerce. Chef d'entreprise « Records Consul-tants » jusqu'en 2002. Député du Rhône (2002-2007). Rapporteur de la loi sur l'audiovisuel du futur (2007). Président du groupe parlementaire sur la TNT. Fondateur et co-président du Club parlementaire sur l'avenir de l'audio-visuel et des médias. Inspecteur général des affaires culturelles (2008).

———

Tél. : 01 40 15 89 39

PAUL-ÉRIC HEN

École nationale d'administration. Chef du bureau du secteur public audiovisuel au service juridique et technique de l'information (SJTI) du Premier ministre (1992-1996). Premier conseiller à l'ambassade de France à Maurice (1996-1999). Secrétaire général de Réseau France Outre-mer (1999-2005). Secrétaire général adjoint puis secrétaire général du Comité stratégique pour le numérique auprès du Premier ministre (2006-2013). Chargé de mission auprès du cabinet du Premier ministre pour le transfert de la bande des 700 MHz et le passage de la TNT à la Haute Définition (2013-2017). Inspecteur général des affaires culturelles (2017).

———

Tél. : 01 40 15 38 70

FRANÇOIS HURARD

École normale supérieure de Saint-Cloud et agrégation de philosophie. Attaché culturel au consulat général de France à Montréal (1983), puis enseignant à l'Université de Paris VIII (1985), chef du service des programmes à la Commission nationale de la communication et des libertés (1987) puis directeur des programmes au Conseil supérieur de l'audio-visuel (CSA) jusqu'en 1998. Directeur du cinéma au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Conseiller aux cabinets de Christine Albanel et de Frédéric Mitterrand, ministres de la Culture et de la communication (2007-2011). Inspecteur général des affaires culturelles (2011).

———

Tél. : 01 40 15 80 96

MARYLINE LAPLACE

Ingénieure générale des Ponts, des eaux et forêts, diplômée en sciences du vivant. Diplôme d'études approfondies en économie appliquée. Chargée de programme à la Délégation de la Commission européenne en Roumanie (1998-2000). Ministère de l'Agriculture : chargée de mission pour les Pays d'Europe centrale et orientale (2000-2004), conseillère en charge de l'enseignement et de la recherche au cabinet de Dominique Bussereau, ministre de l'Agriculture (2004-2007), directrice des relations internationales d'Agro-ParisTech (2007-2008), sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche (2008-2011). Ministère de la Culture : sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture (2011-2014), cheffe de service au Secrétariat général (2014-2020). Chargée de mission d'inspection générale (2020). Inspectrice générale des affaires culturelles (2023).

———

Tél. : 01 40 15 87 78

ANNE-MARIE LE GUÉVEL

Licence d'histoire. IEP-Paris. École nationale d'adminis-tration. Administratrice civile. Direction du théâtre (1989-1992). Bibliothèque nationale de France (1992-1994). École nationale du patrimoine (1994-1998). Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (1998-2000). Rapporteure à la Cour des comptes. Déléguée adjointe aux arts plastiques (2002-2007). Directrice générale déléguée (2007- 2011) de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Cheffe de service, adjointe au directeur général de la création artistique en 2011. Inspectrice générale des affaires culturelles (2012).

———

Tél. : 01 40 15 77 25

AGNÈS MAGNIEN

École nationale des chartes, archiviste-paléographe. Conservatrice du patrimoine à la section des missions des archives nationales (1990-1994). Directrice des archives départementales de la Seine-Saint-Denis (1994-1999). Directrice générale adjointe du département de la Seine-Saint-Denis en charge des collèges, des crèches, de la culture, du sport, de la jeunesse, du patrimoine et des archives (2000-2008). Cheffe du bureau des missions au Service interministériel des archives de France (2009-2010). Directrice des archives nationales (2011-2014). Directrice déléguée aux collections à l'Institut national de l'audiovisuel (2014-2021). Inspectrice générale des affaires culturelles (2021).

———

Tél. : 01 40 15 83 04

ISABELLE MARÉCHAL

École nationale d'administration. Conseillère au tribunal administratif de Versailles (1993-1999). Adjointe du sous-directeur des affaires juridiques puis sous-directrice des affaires juridiques au ministère de la Culture et de la commu-nication (1999-2005) ; sous-directrice des monuments histo-riques (2005-2006) puis directrice-adjointe de l'architecture et du patrimoine (2006-2010). Cheffe de service, adjointe du directeur général, chargée du patrimoine à la Direction générale des patrimoines (2010-2015). Inspectrice générale des affaires culturelles (2015).

———

Tél. : 01 40 15 38 56

PHILIPPE NICOLAS

École supérieure des sciences économiques et commerciales. École nationale d'administration. Administrateur civil à la direction du budget (1993-1997). Représentant de la France aux Nations-Unies (1997-1998). Conseiller budgétaire de Dominique Strauss-Kahn, ministre des Finances (1998-2000). Fondateur de startups (2000-2001). Directeur financier adjoint puis directeur financier de France Télévisions (2001-2008). Membre du directoire d'Euro Media Group (2008-2011). Co-président du journal Libération (2011-2014). Directeur du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (2014-2019). Inspecteur général des affaires culturelles (2020).

———

Tél. : 01 40 15 80 54

EROL OK

École nationale d'administration. HEC, Sciences-Po Paris et licence d'histoire de la Sorbonne. Direction générale du Trésor du Ministère de l'Economie et des Finances ; conseiller économique et financier à l'Ambassade de France à Rome ; directeur de cabinet adjoint de Fleur Pellerin, ministre en charge de l'économie numérique, des PME et de l'innovation (2012-2013) ; directeur général du Musée National Picasso – Paris (2013) ; président par intérim et directeur général de l'Institut français (2020-2024). Inspecteur général des affaires culturelles (2024).

———

Tél. : 01 40 15 77 40

CATHERINE RUGGERI

École nationale d'administration. Directrice adjointe de la DRAC Île-de-France (1996-1998), sous-directrice pour le spectacle vivant (2000-2003), secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture et de la communication (2005-2009), directrice générale du Centre national du livre (2009-2010), préfiguration du Centre national de la musique (2011-2013). Commissaire générale associée pour le cinquantième anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine (2014-2015), initiatrice et pilote du forum franco-chinois « Digital et création » à Pékin en janvier 2015. Inspectrice générale des affaires culturelles (2016).

———

Tél. : 01 40 15 38 06

SYLVIANE TARSOT-GILLERY

IEP-Paris. École nationale d'administration. Conseillère de chambre régionale des comptes (1986-1991). Ministère de la Culture (1991-2005) : chargée de mission direction du théâtre et des spectacles ; DRAC adjointe Île-de-France et DRAC Haute-Normandie ; déléguée adjointe aux arts plastiques ; directrice adjointe de la direction de l'administration générale. Déléguée générale de la Cité internationale universitaire de Paris (2005-2010). Directrice déléguée de l'Institut français (2010-2014). Directrice générale de la Bibliothèque nationale de France (2014-2018). Directrice générale de la création artistique (2018-2021). Inspectrice générale des affaires culturelles (2021).

———

Tél. : 01 40 15 74 04

RÉMI TOMASZEWSKI

École nationale d'administration. Chef du bureau du secteur public audiovisuel au service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTIC) du Premier ministre (1996-2000). Fondateur et secrétaire général de Public Sénat-La Chaîne Parlementaire (2000-2010). Directeur général de l'Agence France-Presse (2011-2016). Inspecteur général des affaires culturelles (2016).

———

Tél. : 01 40 15 74 60

Inspectrices et inspecteurs des affaires culturelles

DAVID BLIN

École nationale d'administration, HEC et École du Louvre. Chargé du suivi du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique, puis chargé de mission à la direction des publics du musée du quai Branly. Chef de bureau des familles et de la parentalité au sein des ministères sociaux (2016-2019), puis chef de bureau du secteur audiovisuel public au ministère de la Culture (2019-2020). Conseiller chargé des services aux familles au secrétariat d'État chargé de l'Enfance et des Familles (2020-2022), directeur adjoint de cabinet du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées (2022-2023), puis de la ministre des Solidarités et des Familles (2023). Directeur de cabinet de la ministre chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles (2024). Inspecteur des affaires culturelles (2025).

Tél. : 01 40 15 83 92

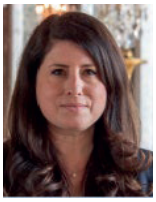

MYRIAM BURDIN

Maitrise de droit public des affaires, École des hautes études en santé publique (EHESP). Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale. Responsable du pôle « offre de soins et médico-sociale » à l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France délégation des Yvelines (2010-2016). Cheffe du bureau « coopérations et contractualisations » à la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), Ministère de la Santé (2016-2021). École nationale d'administration, Administratrice de l'État, Cheffe du bureau « enseignement supérieur » à la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture (2021-2023). Inspectrice des affaires culturelles (2023).

Tél. : 01 40 15 74 10

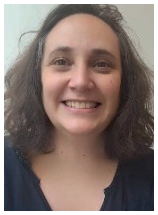

ANNA BUTLEN

DESS de contentieux de droit public et DEA de droit public interne de l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne. École de formation du barreau de Paris. Avocate en droit public des affaires. Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) au ministère des Finances en qualité de chef de projets et d'appui juridique (2008). Directrice des affaires générales (2015), puis des affaires juridiques et internationales (2019) à la Hadopi. Adjointe au sous-directeur des affaires juridiques du ministère de la Culture (2021-2025). Inspectrice des affaires culturelles (2025).

Tél. : 01 40 15 38 52

STÉPHANIE GUIDONI

IEP Aix-en-Provence. Attachée au ministère de la culture. Adjointe au chef du bureau des concours e recrutements (1995-1998). Chargée de mission « tutelle des opérateurs » à la direction des musées de France (1998-2001). Chargée de mission « tutelle du secteur chorégraphique et du jazz » à la DMDTS (2001-2003). Secrétaire générale de la délégation à l'information et de la communication (2003-2008). Secrétaire générale de l'École du Louvre (2008-2011 Directrice-adjointe du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon (2011-2014). ENA (CSP). Administratrice de l'État. Adjoint au sous-dir. des achats et du développement durable aux ministères sociaux (2014-2017). Rapporteure extérieure à la Cour des comptes (2017-2020). Déléguée générale de l'EPSCP HESAM Université (2020-2023). Inspectrice des affaires culturelles (2023).

Tél. : 01 40 15 81 96

NICOLAS ORSINI

IEP-Paris. Master Économie et Gestion des Télécommunications, Université Paris-Dauphine. Mastère Spécialisé Médias, ESCP Europe. Chargé de mission auprès du sous-directeur du développement de la société de l'information à la Direction du développement des médias (DDM- Services du Premier Ministre) (2007-2008). Chef de cabinet puis conseiller auprès du directeur général des médias et des industries culturelles (DGMIC) (2009-2012). Chargé de mission à la direction des entreprises de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) (2013-2014). Adjoint puis chef du département de l'innovation numérique (2015-2020). Chef du département de la transformation numérique des politiques culturelles et de l'administration des données (2021-2022). Directeur de projet « transformation et innovation numériques, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (2022-2023). Inspecteur des affaires culturelles (2023).

____

Tél. : 01 40 15 81 93

ANTOINE-MARIE PREAUT

Architecte et urbaniste en chef de l'État. DEA d'Histoire de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et architecte DPLG diplômé de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles. Chef de département de maîtrise d'ouvrage (2007-2010) ; chef de département à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture - Oppic (2010-2018) ; chef du service de la conservation régionale des monuments historiques d'Île-de-France (2018-2023) ; conseiller en charge du patrimoine et de l'architecture au cabinet de la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak (2023-2024). Inspecteur des affaires culturelles (2024).

____

Tél. : 01 40 15 73 49

STEPHANIE GUEZ

Master en finances d’entreprises. A exercé différentes fonctions au sein du secteur public, notamment au Centre Pompidou, à MINES ParisTech, à la Ville de Rueil-Malmaison et à Sorbonne Université. Expérience confirmée au sein de directions financières, avant de se spécialiser dans la cartographie et l’évaluation de la maîtrise des risques ainsi que dans la conduite de missions d’audit interne. Expertise reconnue en transformation des organisations et en conduite du changement, mettant les outils d’analyse au service de la performance publique. Auditrice interne (2025).

———

Tél. : 01 40 15 81 96

HERVÉ DZIEDZIC

Maîtrise d’administration économique et sociale à Lille 3 et IRA de Lille. Adjoint au chef du bureau des traitements du service du personnel et des affaires sociales (1993-1996), chargé de mission au bureau du budget de la direction de l’administration générale (1996-1999), chef du bureau des affaires financières et de la logistique de la direction des musées de France (1999-2004), contrôleur de gestion de la direction de l’architecture et du patrimoine (2004-2010), adjoint à la cheffe du bureau du contrôle de gestion (2010-2014) puis adjoint au chef du bureau de la programmation et de la performance (2014-2016) de la direction générale des patrimoines. Auditeur interne (2016).

———

Tél. : 01 40 15 73 39

FLORENCE BOURGUEIL

Diplômée en évaluation et gestion des risques pour la santé et sécurité dans les entreprises, CNAM. Conseillère en prévention à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'Ile-de-France. Inspectrice santé et sécurité au travail à l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles. Référente santé et sécurité au travail au sein de la plateforme interrégionale Grand Ouest du Ministère de la Justice. Chargée de qualité de vie au travail au musée du quai Branly-Jacques-Chirac. Inspectrice santé et sécurité au travail au Centre des Monuments Nationaux. Adjointe au chef de bureau des prestations sociales, de la santé et de la sécurité au travail à la préfecture de Police de Paris. Chargée de mission « plan de lutte contre le harcèlement moral – situations individuelles » à la direction des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN). Inspectrice santé et sécurité au travail (2023).
Tél. : 01 40 15 51 19

ÉRIC DECHAUX

hautes études en santé publique (EHESP). Inspecteur santé et sécurité au travail à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), en charge des secteurs travail, santé et affaires sociales ainsi que des établissements qui leur sont rattachés. Conseiller expert auprès du directeur de la radioprotection à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Responsable du département sécurité sanitaire et santé environnement à l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France. Inspecteur santé et sécurité au travail (2021).

———
Tél. : 01 40 15 82 49

PATRICE DUCHER

Attaché principal d'administration HC. Maîtrise de droit public, Université Lille-I. Intendant de lycées et collèges dans l'académie de Lille et de Clermont-Ferrand (1984-1998). Secrétaire général de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (1998-2003). Chef du bureau de la formation au service du personnel et des affaires sociales, direction de l'administration générale (2003-2007). Responsable du secrétariat général de la commission interministérielle de récolement des dépôts d'œuvres d'art (2007-2010). Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Vichy (2010-2012). Secrétaire général de l'Ecole nationale supérieure d'art (ENSA) de Bourges (2012-2014). Directeur régional adjoint DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (2014-2016) et DRAC Pays-de-la-Loire (2016-2022). Chargé de mission auprès du directeur de la DRAC Pays-de-la-Loire (2022-2023). Inspecteur santé et sécurité au travail (2023).

Tél. : 01 40 15 87 62

AGNÈS LEBRET

DEA en sociologie du travail, Université Sorbonne Nouvelle. Mastère en organisa- tion, CNAM de Paris. Chargée de mission, ANACT (ministère du Travail). Ingénieure conseil en charge de la mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière de santé et sécurité au travail et de conditions de travail (ministère du Travail). Experte auprès de la Commission Européenne dans le cadre de la préparation de la directive européenne relative à la prévention des TMS. Inspectrice santé et sécurité au travail à l'ONF (ministère en charge de l'agriculture et des forêts). Inspectrice santé et sécurité au travail (2018).

———
Tél. : 01 40 15 74 05

VINCENT TIFFOCHE

Attaché principal d'administration. DEA Paléontologie humaine, préhistoire, géologie du Quaternaire du Museum national d'histoire naturelle (MNHN). Enseignant dans l'académie de Versailles. Inspecteur santé et sécurité au travail de l'académie de Versailles et conseiller technique auprès du recteur de l'académie de Versailles. Inspecteur santé et scurité au travail (2016).

———

Tél. : 01 40 15 74 08

Les inspectrices et inspecteurs généraux en activité hors du service

IRÈNE BASILIS

Inspectrice générale des affaires culturelles et Haute fonctionnaire Egalité, diversité et prévention des discriminations, ministère de la Culture.

EMMANUELLE BENSIMON-WEILER

Inspectrice générale des affaires culturelles. Directrice générale des services, Comédie Française

LUC LIOGIER

Inspecteur général des affaires culturelles. Conseiller culture et médias, cabinet du Premier ministre.

ROBERT LACOMBE

Inspecteur général des affaires culturelles. Sous-directeur de la création artistique, Ville de Paris.

LAURENCE TISON-VUILLAUME

Inspectrice générale des affaires culturelles. Présidente de la SAS Pass Culture.

Glossaire

ARCOM : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique

ASP : Autorité de la statistique publique

BNF : Bibliothèque nationale de France

BSST : Bureau de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels

CFVE : Conseil des formations et de la vie étudiante

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CGFP : Code général de la fonction publique

CICAI : Comité interministériel du contrôle et de l'audit internes

CICC : Commission interministérielle de coordination des contrôles

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers

CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée

CNM : Centre national de la musique

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CNSMD : Conservatoire national supérieur de musique et de danse

CMAI : Comité ministériel d'audit interne

CSA : Comité social d'administration

CSPLA : Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique

DAC : Direction des affaires culturelles

DG2TDC : Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

DGCA : Direction générale de la création artistique

DGLFLF : Délégation générale à la langue française et aux langues de France

DGMIC : Direction générale des médias et des industries culturelles

DGPA : Direction générale des patrimoines et de l'architecture

DIESE : Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État

DIRI : Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

DRAC : Direction générale des affaires culturelles

DSM : Département de la stratégie et de la modernisation

DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels

ENSA : École nationale supérieure d'architecture

ENSAM : École nationale supérieure d'arts et métiers

EPA : Établissement public à caractère administratif

EPCC : Établissement public de coopération culturelle

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

HCEAC : Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle

HCÉRES : Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

HEC : Hautes études commerciales

HESAM : Hautes écoles Sorbonne arts et métiers

IA : intelligence artificielle

IAC : Inspecteur(trice) des affaires culturelles

ICA : Inspection de la création artistique

IGA : Inspection générale de l'administration

IGAC : Inspection générale des affaires culturelles

IGAS : Inspection générale des affaires sociales

IGEDD : Inspection générale de l'environnement et du développement durable

IGÉSR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

IGF : Inspection générale des finances

INA : Institut national de l'audiovisuel

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

ISST : Inspecteur santé-sécurité au travail

MAC : Mission aux affaires culturelles

MCIMR : Mission du contrôle interne pour la maîtrise des risques

MMAI : Mission ministérielle d'audit interne

MISST : Mission d'inspection santé et sécurité au travail

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OPPIC : Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture

PIAAC : Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes

PNRR : Plan national de relance et de résilience

SG : Secrétariat général

SNUM : Service du numérique

SRH : Service des ressources humaines

TIMMS : Trends in international mathematics ans science study

TNT : Télévision numérique terrestre

UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Unédic : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

Décret n°2003-729 du 1er août 2003 modifié portant organisation de l'Inspection générale des affaires culturelles

NOR : MCCB0300410D

Version consolidée-février 2024

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de la culture et de la communication,
Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses propositions d'ordre administratif, social et fiscal ;
Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;
Vu le décret n° 98-1047 du 18 novembre 1998 relatif à l'emploi de chef du service de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles ;
Vu le décret n° 2002-898 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication ;
Vu le décret n° 2003-446 du 19 mai 2003 portant statut du corps de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles ;
Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel du ministère de la Culture et de la communication en date du 28 octobre 2002 ;
Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu,

Article 1er

Placée sous l'autorité directe du ministre chargé de la culture, l'inspection générale des affaires culturelles assure des missions d'inspection, de contrôle ou d'évaluation. Elle peut également exercer des missions de conseil, d'appui, d'audit, d'enquête et d'expertise ainsi que des missions d'étude ou de médiation. Ces missions peuvent être réalisées à la demande du Premier ministre.

Ces missions s'exercent à l'égard des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale, des établissements publics nationaux et, dans le cadre des lois et règlements, des organismes relevant du ministre chargé de la culture ou bénéficiant d'un concours direct ou indirect des services de ce ministère.

L'inspection générale des affaires culturelles concourt à l'évaluation des politiques publiques culturelles ainsi qu'à l'appréciation du coût, du résultat et de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour conduire les

actions engagées par le ministère chargé de la culture.

Le ministre chargé de la culture peut autoriser les membres du service de l'inspection générale des affaires culturelles à effectuer des missions à la demande d'autres autorités nationales, d'organismes publics, de collectivités territoriales ou de leurs groupements, de fondations ou d'associations, d'Etats étrangers, d'organisations internationales ou de l'Union européenne.

Un membre de l'inspection générale des affaires culturelles peut être chargé par le ministre chargé de la culture de l'intérim de la présidence ou de la direction d'un établissement ou organisme relevant de sa tutelle ou de son pouvoir de nomination.

Article 1-1

L'inspection générale des affaires culturelles concourt à la coordination des activités de l'ensemble des services chargés d'une mission d'inspection relevant du ministère chargé de la culture. A cette fin, elle anime un comité de coordination chargé notamment d'établir la programmation de missions et de travaux communs à l'inspection générale des affaires culturelles et aux services chargés d'une mission d'inspection spécialisée placés sous l'autorité des directeurs généraux ou mis à leur disposition. Ce comité est présidé par le chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles. Un arrêté du ministre chargé de la culture définit les missions et la composition de ce comité.

Le chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles est responsable de la fonction d'audit interne du ministère de la Culture. Il dirige la mission ministérielle d'audit interne.

L'inspection de la santé et sécurité au travail du ministère de la Culture est placée sous l'autorité du chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles.

Article 2

Le ministre chargé de la culture arrête le programme de travail annuel de l'inspection générale des affaires culturelles, proposé par le chef du service après consultation du secrétariat général et des directions et délégations générales du ministère. Ce programme est rendu public.

En cas d'urgence ou de situations particulières, le ministre complète le programme annuel.

Chaque mission donne lieu à une lettre de mission signée par le Premier ministre ou le ministre chargé de la culture, qui définit l'objet et le calendrier des travaux.

Article 3

I.-Le service de l'inspection générale des affaires culturelles comprend :

1° Un chef du service, qui dirige et organise le service. Il répartit entre ses membres les missions confiées à l'inspection générale. Il fait connaître les conclusions des travaux des agents du service aux ministres intéressés et, le cas échéant, au Premier ministre. Il veille à la qualité et à l'impartialité des travaux des agents du service, au respect des obligations déontologiques par ses agents et au respect de leur indépendance ;

2° Un secrétaire général, désigné par le chef du service parmi les inspecteurs généraux, pour l'assister et le suppléer en cas d'empêchement ;

3° Les membres du corps de l'inspection générale des affaires culturelles régis par le décret du 19 mai 2003 susvisé affectés au sein du service ;

4° Les agents nommés en application du chapitre IV du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services, selon les modalités suivantes :

a) Les agents du groupe I sont dénommés inspecteurs généraux des affaires culturelles ;

b) Les agents du groupe II sont dénommés inspecteurs des affaires culturelles de groupe II ;

c) Les agents du groupe III sont dénommés inspecteurs des affaires culturelles de groupe III ;

5° Des agents exerçant des fonctions d'audit interne, dans le cadre des missions mentionnées au deuxième alinéa de l'article 1-1, ou d'inspection de la santé et de la sécurité au travail et des agents exerçant des missions de soutien administratif et technique, à l'exclusion des missions mentionnées aux articles 1er et 1-1 du présent décret.

II.-Les inspecteurs généraux et inspecteurs des affaires culturelles de groupe II et de groupe III exercent les missions définies à l'article 1er du présent décret.

Les inspecteurs généraux peuvent en outre assurer des fonctions de coordination d'une activité confiée à l'inspection générale des affaires culturelles, de chef de mission d'inspection, de relecteur ou de superviseur.

Les inspecteurs des affaires culturelles de groupe II peuvent assurer la fonction de superviseur ou de relecteur.

Les inspecteurs des affaires culturelles de groupe III peuvent être chargés d'assurer la fonction de secrétaire général adjoint.

Article 4

L'inspection générale des affaires culturelles dispose des pouvoirs d'investigation nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Ses membres reçoivent à cet effet le concours des agents du ministère et des établissements placés sous sa tutelle. Ils peuvent obtenir communication de toutes pièces nécessaires à leurs missions.

L'inspection générale des affaires culturelles, en tant que de besoin, bénéficie, après demande adressée aux directeurs généraux, du concours des services chargés d'une mission d'inspection spécialisée mentionnés à l'article 1-1.

Article 5

[Abrogé]

Article 6

[Abrogé]

Article 7

Les inspecteurs généraux et les inspecteurs forment le collège de l'inspection générale des affaires culturelles. Ce collège est informé des travaux du service. Il adopte le règlement intérieur du service et le rapport annuel d'activité, qui est rendu public.

Article 8

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'un rapport établi par un ou plusieurs membres du service de l'inspection générale des affaires culturelles, dans le respect de la charte de déontologie du service publiée au Journal officiel de la République française.

Afin de contribuer à la qualité des travaux, le chef du service peut réunir durant le déroulement d'une mission un comité des pairs, s'il l'estime nécessaire ou sur demande des membres du service qui en sont chargés, dans les conditions précisées par le règlement intérieur du service.

Les inspecteurs généraux et inspecteurs des affaires culturelles sont indépendants dans la conduite des missions qui leur sont confiées. Ils signent les rapports. Ils sont libres de leurs analyses et conclusions. Un inspecteur général ou un inspecteur peut refuser d'apposer sa signature à un rapport dont il ne partage pas tout ou partie des conclusions. Il remet alors au chef du service de l'inspection générale une note motivée qui est jointe au rapport.

Article 9

Les rapports d'enquête administrative sont établis selon une procédure contradictoire écrite.

Article 10

Le ministre décide des modalités de communication et de diffusion des rapports qui lui sont remis par application des règles édictées par le livre III du code des relations entre le public et l'administration.

Article 11

Chaque rapport donne lieu à une restitution par ses auteurs au directeur du cabinet, en présence du chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles et des services concernés.

Les suites à donner aux travaux de l'inspection générale des affaires culturelles sont déterminées par le ministre chargé de la culture.

L'inspection générale des affaires culturelles assure chaque année le suivi de la mise en œuvre des décisions prises à la suite de ses rapports, qu'elle présente au directeur du cabinet en présence du secrétariat général, des directions et délégations générales concernées du ministère, selon les modalités précisées dans son règlement intérieur.

Article 12

Le ministre de la culture et de la communication, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire et le secrétaire d'État à la réforme de l'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

IGAC

Inspection générale
des affaires culturelles

Suivez-nous sur LinkedIN

ISSN 2609-7796 et ISSN 2610-2218

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

IGAC
3, rue de Valois
75001 Paris
Tél. 01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr